

# Bulletin de Liaison des Fils et Filles des Déportés Juifs de France

Association régie par la Loi de 1901  
32 rue La Boétie 75008 Paris

**F.F.D.J.F. : MILITANTS DE LA MÉMOIRE**

ISSN 1162 - 826X

N° 99 - MARS 2008

## ÉDITORIAL

Pour ce 99<sup>ème</sup> bulletin de liaison, nous sommes servis par l'actualité. Je me suis immédiatement expliqué après l'intervention du président de la République au dîner du GRIF le 13 février. La Tribune libre que j'ai envoyée au « Monde » au matin du samedi 16 février a été publiée lundi 18 février. L'initiative présidentielle correspond à ce que j'ai toujours pensé depuis que nous, les Fils et Filles des Déportés Juifs de France, avons identifié les 11 400 enfants juifs déportés de France et d'ailleurs avant que nous ne le fassions, il était impossible de concevoir une pareille initiative, faute de documentation.

Avant le gala à l'UNESCO de Yad Layeled, cette valeureuse institution, spécialisée dans la pédagogie de la Shoah et qui a créé la mallette pédagogique pour les enseignants, dont la pièce maîtresse est notre ouvrage «Georgy. » (Georg Halpern, un des 44 enfants d'Izieu) – j'avais écrit il y a quelques semaines pour le programme de ce gala :

Plus d'un million d'enfants juifs ont péri dans ce paroxysme de la violence antijuive qu'a été la Shoah. Cette impitoyable chasse à l'enfant juif qui s'est déroulée sur le continent européen doit toujours rester en mémoire. Ce gigantesque crime commis contre les enfants doit être spécifiquement décrit et étudié; le destin collectif et individuel de toutes ces jeunes victimes et de chacune d'entre elles doit être précisément établi et transmis aux nouvelles générations. C'est le rôle que s'est fixé Yad Layeled, en Israël où le Musée mémorial des enfants fait autorité et attire un très large public, ainsi qu'en France où cette remarquable institution ne cesse de développer ses activités pédagogiques et la circulation de ses expositions.  
Il faut aider Yad Layeled à remplir efficacement sa mission.

- Il est évident aussi que pédagogiquement ce travail de mémoire passe par les enseignants et qu'il s'agit d'un travail collectif. Il y a eut des millions d'élèves de CM2 et ce seront des centaines d'élèves qui se souviendront du cas d'un enfant juif déporté et le travail historique allant du particulier au général permettra à ces élèves de savoir pourquoi et comment cet enfant a abouti aux chambres à gaz et pourquoi et comment 60 000 enfants ont échappé en France à la déportation.

Un groupe de réflexion a été constitué par le Ministère de l'Education Nationale. J'avais auparavant longuement rencontré le Ministre. Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France participeront pleinement à la mise en œuvre de « l'intuition » (Xavier Darcos) du Président. Nous allons en particulier faire numériser par le Mémorial de la Shoah les milliers de dossiers de ces enfants qui nous avons constitués et ils seront diffusés par le Mémorial de la Shoah aux enseignants en fonction de leur localisation.

La polémique a été violente, mais il en va ainsi de toute véritablement nouvelle initiative. Je me souviens de celle qui a entouré en 1978 notre tentative d'enlèvement de Kurt Lischka, mais cet acte a entraîné la prise de conscience en France et en Allemagne du scandale de l'impunité des criminels nazis allemands qui avaient déporté les Juifs de France. Et la polémique qui a suivi notre prise de position contre le Président de la Cour d'Assises de

.../...



Bordeaux n'a-t-elle pas précédé un verdict qui correspondait exactement à ce que nous souhaitions publiquement. Et notre équipée dans l'Est de l'Allemagne à Rostock en 1990 pour défendre les Roms que l'on assassinait ; elle a fait scandale mais nous avons fait sonner un signal d'alarme pour rappeler nous Juifs à la conscience allemande ce que le III<sup>e</sup> Reich avait fait subir aux Gitans. Nous sommes indépendants et intransigeants : le Président Mitterrand nous a accordé son appui dans la conclusion de l'affaire Barbie et nous l'avons rudement attaqué dès qu'il s'est mis à protéger René Bousquet.

Nous devons au Président Chirac une immense reconnaissance pour son discours historique du 16 juillet 1995 ; nous n'avons cessé de l'exprimer dans nos multiples éditions de ses discours en hommage aux victimes juives ; mais quand il s'est agi de recevoir en grande pompe Assad, un 16 juillet nous avons publié dans le Monde un quart de page avec ce titre provocateur « *Comme un petit Montoire* » et nous avons monté sur l'esplanade du Vel d'Hiv une très grande manifestation de protestation. Sans parler de la polémique qui a suivi la gifle de Beate au Chancelier allemand.

Chacune de ces polémiques a eu des conséquences positives. Il en sera probablement de même pour celle de la mémoire des enfants juifs déportés. Et qui, d'ailleurs, il y a 30 ans aurait osé espérer pareille proposition et polémique quant, à part les Fils et Filles, on ne se préoccupait pas de savoir qui étaient ces enfants et combien ils étaient ?

S.K.

## Communiqué de presse du Ministre de l'Education nationale | 27 février 2007

Le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, qui a reçu ce matin, autour de Simone Veil, de Serge Klarsfeld, et de Claude Lanzmann des personnalités et des institutions en charge de la mémoire de la Shoah, se félicite du consensus réalisé au cours de cette réunion. Cette rencontre avait pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre de la proposition du Président de la République de permettre à chaque élève de CM2 de découvrir le nom, le visage ou le parcours singulier de l'un des 11 400 enfants juifs de France morts en déportation.

Cette réunion, qui s'est déroulée dans une atmosphère très constructive, a permis de dégager un large accord de l'ensemble des participants sur la nécessité absolue de transmettre la mémoire de la Shoah aux jeunes générations, à partir de la connaissance précise des faits qui se sont déroulés au cours de la Seconde guerre mondiale. La grande confusion des critiques, souvent excessives, qui ont suivi la proposition du Président de la République, a montré en effet que la singularité du crime absolu de la Shoah tendait aujourd'hui à être relativisée, sinon contestée, à l'heure où un sondage récent montre que plus d'un Français sur trois estime qu'il n'est pas important de transmettre la mémoire de ces événements aux jeunes générations.

Les participants ont notamment acté le fait que, conformément à la proposition du Président de la République, ce travail d'histoire et de mémoire s'appuiera sur l'histoire et l'exemple particulier, étudié par classe, de chacun des 11 400 enfants juifs de France morts en déportation, à partir de l'importante documentation historique rassemblée par Serge Klarsfeld. A partir de ces exemples, un travail historique complémentaire pourra être mené sur la situation de la ville ou de la région de l'école concernée.

A l'issue de cette réunion, Xavier Darcos a confié officiellement à Mme Hélène Waysbord-Loing, inspecteur général honoraire de l'Education nationale et présidente de l'association de la maison d'Izieu, le soin de mener un travail de coordination avec l'ensemble des personnalités et des institutions présentes afin de permettre la réalisation des outils pédagogiques adaptés à ce travail (voir lettre de mission ci-jointe).



**ÉDUCATION**

**Shoah : l'idée  
de M. Sarkozy permettra  
« d'améliorer » ce qui est  
déjà fait, selon M<sup>me</sup> Veil**

DEUX SEMAINES après la formulation par le président de la République du souhait de confier, à chaque élève de CM2, « la mémoire » d'un enfant victime de la Shoah, un groupe de travail réunissant seize personnalités et membres d'associations s'est réuni, mercredi 27 février, au ministère de l'éducation nationale à l'initiative de Xavier Darcos. Avant cette réunion, le ministre a salué la « bonne idée de Nicolas Sarkozy », et souhaité qu'elle soit « transformée en bonne démarche pédagogique ».

A l'issue de la rencontre, M. Darcos a publié un communiqué rappelant que celle-ci « avait pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre de la proposition du président de la République ». Prenant le contre-pied des reproches adressés à M. Sarkozy, ce texte évoque « la grande confusion des critiques, souvent excessives, qui ont suivi la proposition ».

Au sein du groupe de travail, les interprétations divergent. Le parrainage individuel, a déclaré le cinéaste Claude Lanzmann, « était enterré avant même qu'on se réunisse. Ce n'était pas praticable car il y a 11 400 enfants juifs de France victimes et 600 000 élèves en CM2 ». Il a néanmoins estimé que l'idée « était partie d'une émotion sincère du président ».

Simone Veil, présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, avait porté les critiques les plus dures contre l'idée de M. Sarkozy. A l'issue de la réunion, elle a rapporté la volonté des personnalités présentes « d'améliorer ce qui est déjà très bien fait par les professeurs ». Elle a aussi plaidé pour des travaux en petits groupes d'élèves, « non pas vers un enfant en particulier mais vers telle situation, dans telle ville ».

Pour Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, « l'important, c'est l'initiative du président parce que, sans cela, il n'y aurait pas eu d'adaptation pédagogique ».

Chargée de coordonner le groupe de travail, qui doit rendre ses conclusions dans deux mois, Hélène Waysbord-Loing, présidente de l'association de la maison d'Izieu, s'est réjouie de la « bonne volonté commune » des personnalités présentes. Précisant qu'elle comptait favoriser le travail sur des « groupes d'enfants » victimes, elle a rappelé que l'enseignement de la Shoah existait depuis 2002 en classe de CM2. ■

LUC CÉDELLE

Des enfants comme les autres, des familles  
comme les autres. De la nuit à l'aube  
au crime contre l'humanité, tout s'enchaîna  
très vite. Parce qu'ils étaient juifs. Leurs  
dernières lettres disent la douleur d'être  
arrachés à leurs parents, la violence et  
la peur, parfois le présentiment du pire.  
Grâce à l'action opiniâtre de Serge et  
Beate Klarsfeld, des noms, des dates,  
des visages ont été arrachés au néant.  
Ces enfants étaient les nôtres. Je ne peux  
pas, je ne veux pas les oublier. Je pense  
aussi au désespoir des pères et des mères  
gardons-les, avec tendresse et avec  
colère, toute leur place dans nos mémoires  
Et transmettons aux générations suivantes  
le souvenir de ce qui fut pour que chacun  
assume, contre tous les racismes, son  
devoir de vigilance et de protection.

Sékolène Royal

Message de Sékolène Royal  
En avril 2007  
dans le Livre d'Or de notre  
exposition sur les 11400  
enfants juifs déportés  
de France à l'Hôtel de Ville  
de Paris

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement pour  
notre chère secrétaire-générale, Annette ZAIDMAN,  
qui s'est fracturée le bras à la suite d'une mauvaise chute.



## Débats

# Se souvenir de ces 11 400

Pourquoi il faut soutenir l'initiative de Nicolas Sarkozy pour sauvegarder la

L'initiative du président de la République est extraordinaire, et ceux qui en sont aujourd'hui les détracteurs prétendent demain en avoir été les inspirateurs. Pendant des décennies, les dirigeants des organisations juives qui laissaient vivoter le précieux Mémorial du martyr juif inconnu et Centre de documentation juive contemporaine invoquaient la mémoire des milliers d'enfants Juifs déportés de France sans même savoir qui ils étaient et combien ils étaient. Nous, les Fils et filles des déportés juifs de France, avons fait ce travail après avoir établi, en 1978, la liste, convoi par convoi, de toutes les victimes de la Shoah en France (76 000 déportés).

En 1994, nous avons publié le *Mémorial des enfants juifs déportés de France* et l'avons augmenté depuis de huit additifs. Nous avons identifié chaque enfant, son état civil, nom, prénom, date et lieu de naissance et, au terme de très longues recherches, nous avons pu ajouter pour chacun d'entre eux – ils étaient 11 400 âgés de moins de 18 ans – l'adresse de son arrestation.

On sait ainsi commune par commune, département par département, les enfants qui ont été arrêtés dans tel village, dans telle petite ville, dans telle rue de Paris, de Lyon ou de Marseille. Nous avons pu récupérer, par un travail qui n'a été accompli dans aucun autre pays, plus de 4 000 photos de ces 11 400 enfants, 4 000 visages qui sont rassemblés aujourd'hui dans la salle des Enfants du Mémorial de la Shoah, à Paris, dans le pavillon de la France dans le Camp-Mémorial d'Auschwitz et au Musée de l'héritage juif et de l'Holocauste à New York.

Depuis la parution de notre ouvrage, les plaques commémoratives se sont multipliées par centaines dans notre pays faisant revivre sur tout le territoire la mémoire non pas exclusivement des enfants, mais surtout des enfants. Les Associations pour la mémoire des enfants juifs déportés de France, les AMEDJ, ont pris dans les établissements scolaires le relais de notre *Mémorial des enfants* : s'appuyant sur les adresses des enfants qui y sont inscrites et sur leurs propres recherches dans les archives des établissements, les AMEDJ ont procédé à la pose de plaques dans de très nom-

## Serge Klarsfeld

Président de l'Association des fils et filles des juifs déportés de France

breuses écoles, collèges et lycées, surtout à Paris, à Nice et à Lyon.

Il y a vingt ans, au lycée Hélène-Boucher, à Paris, on nous refusait encore le mot « juif » sur la plaque. Aujourd'hui, grâce à notre travail précis de mémoire et grâce au discours historique de Jacques Chirac, le 16 juillet 1995 au Vel'd'Hiv, le contexte historique de la mise à mort de tous ces enfants est clairement exposé sur chaque plaque. Sur la façade extérieure, on peut lire généralement : « *A la mémoire des élèves de..., arrêtés de 1942 à 1944. Assassinés dans les camps d'extermination parce que nés Juifs. Plus de 11000 enfants furent déportés de France, victimes innocentes du gouvernement de Vichy complice de la barbarie nazie. Ne les oubliez jamais.* » Et, au sein de l'établissement scolaire, on peut lire avec le même texte une liste nominative des enfants juifs déportés qui y furent des élèves.

Les enseignants et les élèves participent avec enthousiasme à cette œuvre de mémoire et de vie qui n'a rien de morbide. Parfois il arrive que l'école prenne le nom de l'un de ces enfants : par exemple à Mon-

tescot, dans les Pyrénées-Orientales, les enseignants ont demandé à notre association de les renseigner sur deux sœurs, Léa et Elisabeth Schnitzler, 8 ans et 3 ans. Nous l'avons fait et leur avons envoyé les photos des deux fillettes. Enseignants et élèves ont recherché toutes les traces du passage dans la commune de Léa et d'Elisabeth et de leurs parents, et leur remarquable travail de mémoire a reçu le prix Corrin en Sorbonne.

Les enfants de Montescot se souviendront toujours de ces deux enfants qui ont donné en 2003 leur nom à leur école. Que chaque enfant se souvienne du nom d'un enfant juif déporté n'aura rien de traumatisant parce qu'il ne s'agira pas d'une mission unique : il y a beaucoup plus d'élèves en CM2 en France que 11 400, et chaque année les élèves de CM2 se renouvellent.

Dans les bourgs et les petites villes, les élèves se souviendront des enfants qui vivaient comme eux, dans le même cadre de vie, dans les mêmes lieux ou le même département. Dans les grandes villes, ils verront que tel enfant habitait la même rue qu'eux-mêmes. Notre exposition sur « Les 11400 enfants juifs déportés de France » a été vue par des centaines de milliers de personnes dans les vingt plus grandes gares de France entre 2002 et 2005, pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la déportation. La Mairie de Paris a tenu à la présenter toute entière (250 panneaux et vitrines) dans les grands salons de l'Hôtel de Ville en 2007, et de nombreux groupes scolaires ont scruté, avec une extrême attention, les listes arrondissement par arrondissement, rue par rue et numéro par numéro des milliers d'enfants juifs de Paris victimes de la Shoah.

Non seulement chaque élève se souviendra d'un enfant mais aussi du contexte historique qui a conduit cet enfant à la mort, et également du fait exceptionnel dans l'Europe de la Shoah que 60 000 enfants juifs ont échappé à la déportation grâce surtout à la population française qui a aidé activement les familles et les organisations juives à cacher les enfants et qui a réussi à faire pression sur le gouvernement de Vichy pour freiner sa coopération policière avec la Gestapo.

Ce rôle est déjà joué par beaucoup d'enseignants, ceux qui coopèrent avec les AMEDJ. Et si d'autres mémoires surgissent à cette occasion, tant mieux ; elles ne

“

Les élèves qui se souviendront d'un enfant dont la vie a été tranchée par l'intolérance et la haine raciste seront mieux armés contre les idéologies extrêmes et contre la violence

”



# enfants

## mémoire de la Shoah

seront pas concurrentes, mais complémentaires, et permettront aux uns et aux autres de mieux se connaître en confrontant les douloureuses épreuves de l'histoire qui ont conduit l'humanité jusqu'à nous.

Les élèves qui se souviendront d'un enfant dont la vie a été tranchée par l'intolérance et la haine raciste seront mieux armés moralement contre les idéologies extrêmes et contre la violence ; ils comprendront mieux probablement pourquoi il faut défendre les valeurs républicaines, la liberté et la dignité humaine.

“

Ces enfants auront échappé à l'immense oubli de l'Histoire ; ils seront redevenus des acteurs de l'Histoire ; ils auront échappé à la nuit et au brouillard de l'oubli

”

D'ici à la rentrée 2008, l'initiative du président de la République sera étudiée et aménagée par l'éducation nationale avec le soutien de toute la documentation de notre association et la participation du Mémorial de la Shoah. Dans une trentaine d'années, un siècle après la Shoah, les élèves d'aujourd'hui des CM2 seront depuis longtemps des adultes, et la France sera le seul pays où l'on se souviendra encore avec précision des enfants juifs qui en furent déportés.

Ces enfants auront échappé à l'immense oubli de l'Histoire ; ils seront redevenus des acteurs de l'Histoire ; ils auront échappé à la nuit et au brouillard de l'oubli ; ils seront revenus à la lumière du jour. Grâce à Jacques Chirac on se souviendra des Justes et des 60 000 enfants juifs sauvés ; grâce à Nicolas Sarkozy on se souviendra des 11 400 enfants juifs perdus. ■

## “LES ENFANTS JUIFS ONT ÉTÉ TRAQUÉS JUSQU'AU DERNIER”

Les historiennes Catherine Coquio et Aurélie Kalisky viennent de publier une anthologie de textes d'enfants juifs et tziganes écrits pendant la guerre, et les récits de survivants devenus adultes. *L'Enfant et le Génocide* réunit ainsi le témoignage et la mémoire des enfants.

Propos recueillis par Hélène Schoumann

*TJ : Certains pays sont-ils plus attentifs que d'autres à cette mémoire ?*

C. C. et A. K. : La mémoire du génocide s'est différemment construite dans les pays d'Europe, en Israël et outre-Atlantique. Très vite après la guerre, l'enfant a été ce que l'on pourrait nommer une « figure » mémorielle, au sens où il se prêtait à une universalisation et à une identification. C'est ce qu'on remarque avec le succès international du *Journal* d'Anne Frank et de ses différentes adaptations en Europe et aux États-Unis. Mais l'histoire d'Anne Frank n'était pas exemplaire du destin des enfants juifs, elle ne permettait pas de percevoir la spécificité du génocide des Juifs. Ce n'est, en gros, qu'après le procès Eichmann qu'une telle prise de conscience a eu lieu, en tout cas en Israël, dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et aux États-Unis. C'est ce qu'Annette Wieviorka a appelé l'« avènement du témoin », et qui précède notre « ère du témoin ». À présent, alors que les survivants qui étaient enfants pendant le génocide sont les derniers à témoigner, et que certains d'entre eux ont livré des témoignages majeurs, souvent d'une grande valeur intellectuelle et littéraire – Ruth Klüger, Imre Kertész, Edgar Hilsenrath... –, on a vu se dessiner clairement une spécificité de la mémoire des enfants, notamment avec l'émergence des associations d'enfants cachés dans les années 1990, en Belgique, en Hollande, en France et aux États-Unis. Plus précisément, en Hollande (en partie en raison d'Anne Frank), en RFA (avec un grand nombre de témoignages d'enfants publiés dès les années 1960)

et surtout en France, avec la voix d'auteurs comme Elie Wiesel, André Schwarz-Bart qui publient à la fin des années 1950, puis grâce au travail mémoriel de Serge Klarsfeld et son Mémorial des enfants, l'expérience et la mémoire des enfants dans le génocide occupent une place particulière par rapport à d'autres pays. Les pays du bloc soviétique constituent ici un cas en raison de la difficulté d'une mémoire juive à s'y développer, mais il faut distinguer la République tchèque, où la présence marquante des foyers d'enfants à Theresienstadt a laissé des traces exceptionnelles à travers leurs écrits, leurs dessins, leurs journaux. On peut dire qu'aujourd'hui l'enfant n'est plus uniquement considéré comme une « figure » de l'innocence qui suscite la compassion. Cet intérêt pour les témoins enfants au moment des faits s'accompagne aussi d'un nouveau regard sur les témoignages, en particulier sur les journaux d'enfants, parfois rassemblés en anthologies, comme c'est le cas aux États-Unis, où plusieurs ouvrages ont été consacrés aux enfants pendant l'Holocauste. Notre documentation doit aussi beaucoup aux travaux du Center for Advanced Holocaust Studies du Mémorial de Washington, et au Mémorial de Theresienstadt.



## Les collégiens du Rhône à Auschwitz

150 élèves des collèges du département du Rhône partent chaque année visiter le camp d'Auschwitz-Birkenau dans un voyage co-organisé par le Conseil Général du Rhône et les Fils et Filles des Déportés Juifs de France. Notre délégué dans la Région Rhône-Alpes, Jean Levy, est toute l'année en liaison avec le Conseil Général et se charge de faire venir les déportés survivants qui régulièrement accompagnent les élèves dans ces visites très bien préparées, très bien suivies, qui sont soutenues par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et qui donnent toute satisfaction. Régulièrement aussi le Conseil Général acquiert auprès de nous des publications pour les 164 collèges de la Région : En 2007 « La chronique des Fils et Filles des Déportés Juifs de France », en 2008 « L'Additif n°8 ».

Le Président du Conseil Général, Mr Michel Mercier, accompagne souvent ces voyages ; Muguette Dini vice-présidente du Sénat les accompagne toujours ; elle en est l'âme et le moteur. Quant aux déportés ci-dessus (et il faut leur ajouter Claude Bloch, Nicolas Roth et Henri Kichka) quel mérite ils ont à revenir par tous temps en ce lieu où ils ont tant souffert ! Saluons tout particulièrement le cas de Robert Marcault qui vient de se voir décerner les distinctions de chevalier de la Légion d'Honneur et de chevalier des Palmes académiques.

### Muguette Dini, une Sénatrice engagée auprès des survivants d'Auschwitz pour lutter contre l'oubli

**L**e mercredi 13 février dernier, Muguette Dini, Sénatrice du Rhône, est venue présenter dans l'émission « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom, en compagnie de Henri Zajdenwergier, seul survivant du convoi 73, et André Chomand, ancien d'Auschwitz, l'ouvrage : « six adolescents revenus des camps de la mort »,

ouvrage de témoignages recueillis par Muguette Dini et Bernard Mouillon à la suite des voyages organisés chaque année à Auschwitz, sous l'égide de la région Rhône-Alpes, à l'intention de 150 lycéens et collégiens, accompagnés par Serge Klarsfeld et les six survivants que sont hormis nos deux amis présents dans le studio de Ra-

dio Shalom : Simon Igel, Marcel Jungierman, Robert Marcault, Benjamin Orenstein. Comme devait le déclarer à l'antenne Muguette Dini : « Le moment était venu de recueillir la parole de ces hommes qui se sont livrés à Auschwitz durant 7 ans... Il fallait porter leur parole pour leur rendre hommage, pour laisser une trace de leur histoire, at-



ter de leur douloureux passé, mais aussi pour saluer leur formidable exemple à célébrer la vie. » ■

C.B.



### Témoignage

**C**e superbe petit garçon, tenant son cerceau, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémo-

rial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Michel Sikora et était né le 22 février 1935 à Paris. Déporté à Auschwitz le 7

Michel  
SIKORA

décembre 1943 avec ses parents par le convoi 64, Michel a été directement conduit à la chambre à gaz dès son arrivée. ■

C.B.



### Témoignage

**C**ette ravissante petite fille tenant maternellement sa poupée, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Memorial des En-

fants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Nicole Bloch, et était née le 12 janvier 1939 au Mans. Le 31 juillet 1943, Nicole était déportée avec sa mère par le convoi 58 à Auschwitz,

Nicole  
BLOCH

où toutes deux furent impitoyablement sélectionnées pour la chambre à gaz dès leur arrivée. Quant au père, Roger Bloch, il avait été déporté, lui, par le convoi n°8. ■

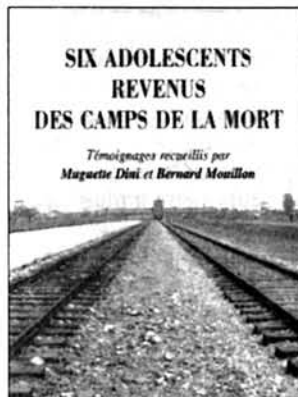
C.B.



# Mémoire

## Une formidable leçon d'énergie et d'espoir...

**S**ous l'égide du Conseil Général du Rhône, avec le concours des FFDJF et de Serge Klarsfeld, sont organisés depuis de nombreuses années des voyages à Auschwitz, accompagnés de survivants destinés à 150 collégiens du département, voyages qui connaissent un grand succès, tant ils enrichissent les jeunes au moyen de cette leçon de Mémoire donnée par les rescapés sur le terrain de l'extermination.



C'est à Mugnette Dini, sénatrice du Rhône, vice-présidente du Conseil Général du Rhône, que les responsables du département ont confié la mission d'organiser avec le soutien de Bernard Mouillon, Directeur Général Adjoint du département, ces voyages rassemblant les

élèves et 6 survivants, les mêmes hommes qui durant sept années consécutives transmettent leur témoignage de ce qu'ils eurent à subir durant la Shoah.

Comme le déclarent Mugnette Dini et Bernard Mouillon : « sept fois les survivants sont venus apporter leur témoignage à nos 150 collégiens du Rhône... En les entendant régulièrement évoquer l'horreur de leur captivité, nous nous sommes demandé comment ils avaient pu passer d'une vie « ordinaire » à l'enfer, puis de l'enfer à une vie normale. Comment des adolescents vivant dans des familles souvent modestes et aimantes ont-ils pu survivre aux atrocités des camps de concentration et d'extermination ? Comment après leur retour dans un état de santé précaire, ont-ils pu en quelques années reconstruire leur vie, exercer un métier et fonder une famille ? Et tout cela dans l'isolement de leurs douloureux souvenirs et de leurs cauchemars, puisque, pendant des années, personne n'a accepté de les écouter !

Nous avons pensé qu'il fallait impérativement recueillir leurs souvenirs avant qu'il ne soit trop tard... » Ainsi, un recueil

de témoignages a vu le jour, dont le dessein n'était pas de restituer « la vie de ces hommes dans les camps, même si elle est évoquée, mais de transmettre le témoignage de la Vie qui, pendant un moment est suspendue, puis reprend peu à peu un cours normal. C'est une formidable leçon d'énergie et d'espoir... C'était un devoir de faire connaître les blessures qui ont marqué l'histoire personnelle de ces hommes et dont l'Histoire collective porte à jamais les cicatrices. Que le lecteur, en parvenant à la dernière page de ce livre, retienne qu'au-delà des souffrances qu'ils ont supportées et de l'horreur qui leur a été infligée, leur rage de vivre et leur soif de vie sont encore tout à fait intactes. »

Du témoignage sur le terrain de l'extermination, on est passé au témoignage écrit et ce, afin de laisser une trace, et attester du douloureux passé de ces 6 hommes âgés pour la plupart aujourd'hui de plus de 80 ans... Cela nous vaut aujourd'hui un ouvrage que l'on ne saurait contourner tant par ses aspects simples, émouvants, que par son appel implicite à résister et à se battre pour

vaincre les affres de la barbarie anti juive... En peu de mots, l'essentiel est dit avec une infinie pudeur de ces images d'épouvante qui les hantent encore. On ne sort pas si facilement d'Auschwitz... Que ce soit André Chomand, Simon Igel, Marcel Jungierman, Robert Marcault, Benjamin Orenstein, Henri Zajdenwergier, chacun peut revendiquer une histoire unique, bien sûr, entachée d'une indélébile blessure, mais ce qui caractérise ces menstchen, c'est leur extrême vitalité et leur disponibilité envers les jeunes, auprès desquels ils se ressourcent en permanence, et enfin le rayonnement de leur amitié lumineuse, comme seuls savent en vérité ceux qui ont souffert, ce que vaut la vie après avoir connu l'enfer...

Il s'avère que la plupart de ces survivants sont des amis chers tels que André Chomand ou Henri Zadjenwergier, le seul rescapé du convoi de mon père, des amis que j'admire pour leur flamme à dispenser leur parole de Shoah et leur courage à surmonter les divers problèmes rencontrés. Ils sont des exemples pour notre société. ■

Claude Bochorberg



## Témoignage

**C**e superbe petit garçon, que l'on voit sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klars-

feld, s'appelait Léon Futerman et était né le 1er janvier 1939 à Paris. Sa famille demeurait au 157 rue Saint Martin dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Léon a été déporté le 17 août 1942, par le convoi n°20 à Au-

Léon

FUTERMAN

schwitz, où il a été assassiné. Son frère Isaac, né le 23 mars 1928 à Tel-Aviv, avait été déporté avec sa mère quelques jours plus tôt, le 7 août 1942, par le convoi n°16. ■

C.B.



## Mémoire

# Une étape franchie à Berlin pour les Klarsfeld et les FFDJF



GEORGES WOJAKOVSKI.

**L**e mercredi 23 janvier dernier, Serge et Beate Klarsfeld et un groupe de Militants FFDJF avec à leur côté Jean-Pierre Stewart, responsable des expositions sur les Enfants Juifs à la SNCF, se sont rendus à Berlin à l'occasion de l'inauguration d'une exposition itinérante consacrée aux « trains spéciaux vers la mort », en la gare de Potsdamer Platz.

Il aura fallu beaucoup de temps et une lutte farouche menée par les Klarsfeld, pour que cette exposition se tienne au sein d'une gare allemande, car le Président de la Deutsche Bahn, Hartmut Mehdorn s'y étant montré résolument hostile. c'est en fin de compte grâce à l'intervention du ministre des Transports Mr Wolf-

gang Tiefensee lui-même, que pareil événement put avoir lieu en ce mercredi 23 janvier, et ce, en présence de la directrice du personnel de la Deutsche Bahn, Me Suzanne Suckale, laquelle ne manqua pas de souligner « le rôle moteur joué par la Reichsbahn dans la mise en œuvre de la Solution Finale. »

Cette exposition ne représente qu'une étape, car on attend toujours des dirigeants de la Deutsche Bahn et des pouvoirs publics qu'ils honorent les victimes juives déportés, en faisant en sorte qu'une exposition se tienne au cœur de la Grande Gare de Berlin. C'est ce que fit valoir la journaliste Lea Rosh, la même qui oeuvra pour l'édification du Mé-

morial des Juifs assassinés d'Europe à Berlin, en réclamant que cette exposition ne soit pas reléguée dans une gare à destination de la banlieue, comme c'est actuellement le cas, mais bien à la Gare Centrale de Berlin qui s'avère être l'une des plus importantes d'Europe.

Serge Klarsfeld, prenant exemple sur ce qui s'était passé en France avec l'exposition sur les Enfants Juifs dans toutes les grandes gares de l'Hexagone durant des années, ne se priva pas de rappeler lors de cette inauguration que « la SNCF avait fait un énorme travail de Mémoire, alors que la Deutsche Bahn œuvrait plutôt dans l'ombre... » Aussi, devant les visages de ces enfants au sourire si bouleversant, parmi quelques-uns des 800 enfants nés en Allemagne ou en Autriche, puis déportés dans les camps de la mort depuis le sol français, le Président des FFDJF, fort du succès rencontré par l'opinion publique durant de longues années dans les gares françaises et l'effet didactique qui s'ensuivit, déclara que « faire une exposition dans une gare n'avait pas du tout le même sens que dans un musée, car cela s'adressait directement au peuple allemand... » Affaire à

suivre donc. En tout cas, cette juste lutte se poursuivra jusqu'à ce que l'on obtienne gain de cause. L'optimisme est la règle chez les FFDJF. A preuve, ce voyage qui renforce un peu plus encore ce sentiment d'optimisme, dont témoigne Sarah Wojakovski : « Lors de cette journée où nous avons effectué toutes ces visites de ces monuments et ces lieux si importants, notre guide était un Allemand non-juif, né à Berlin, Olaf Kolbatz. Sa présence et les mots qu'il utilisa ont été très émouvants pour nous : non-juif, en plus du français, il parle hébreu...Olaf nous a parlé du peuple juif et de son Histoire ainsi que d'Israël en des termes qui nous ont beaucoup touchés...Il a d'ailleurs commencé à nous parler en nous disant combien il était heureux d'accompagner un groupe conduit par Serge et Beate Klarsfeld...Tout ce que je peux dire, c'est que toutes les personnes que nous avons rencontrées lors de cette journée au moment de l'exposition et ailleurs et même au retour dans l'avion se sentaient interpellées par le phénomène de la Shoah et laissaient transparaître une émotion, on ne peut plus palpable... »

Claude Bochurberg



## Témoignage

**C**e beau petit garçon, que l'on voit avec sa mère sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Dé-

portés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Claude Benmeleh et était né le 14 janvier 1939 à Paris.

Arrêté à Saint-Etienne le 15 octobre 1943, Claude a

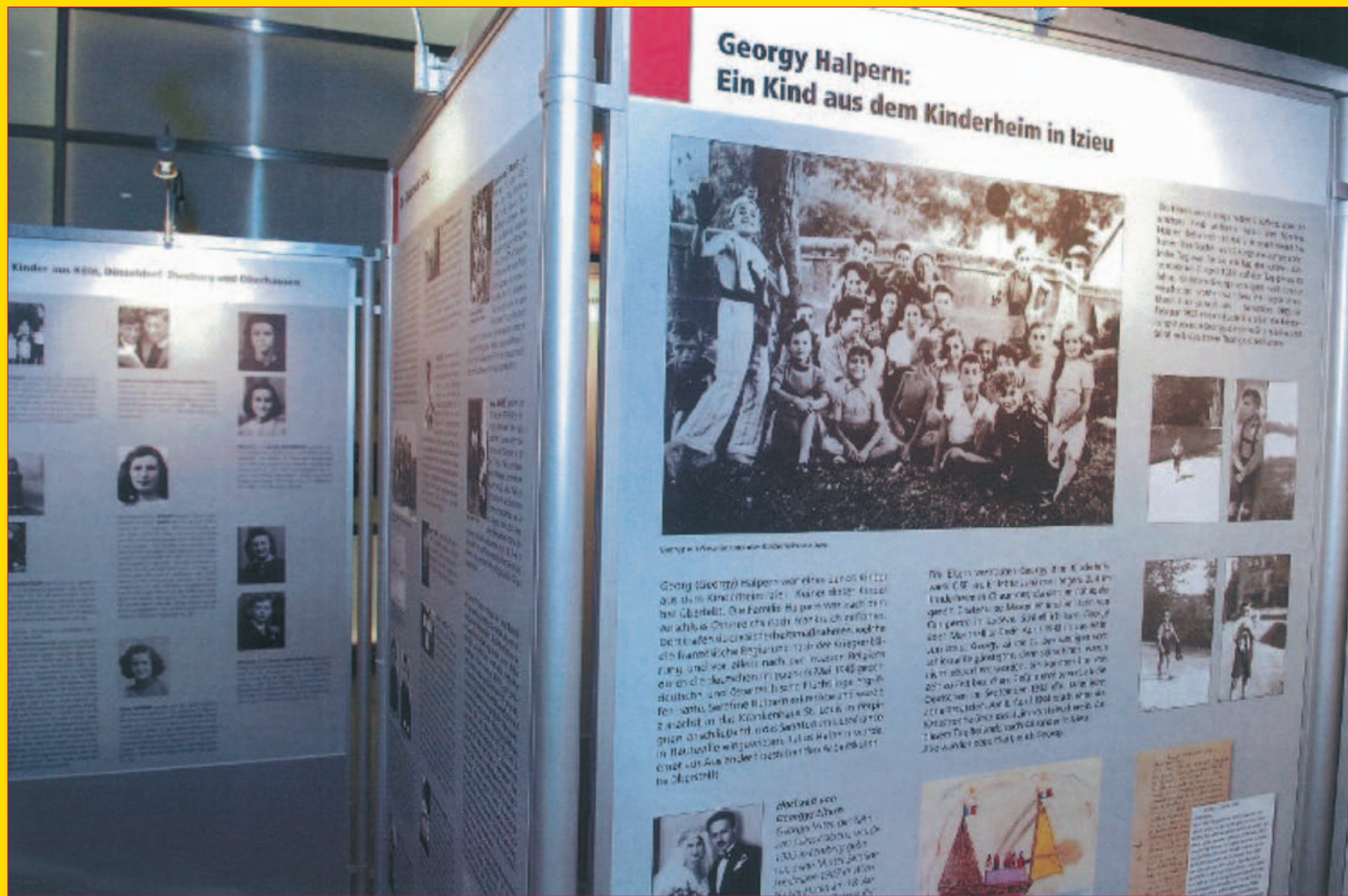
Claude

**BENMELEH**

été déporté avec ses parents à Auschwitz, le 18 octobre 1943, par le convoi n°61, où il a été conduit directement à la chambre à gaz. ■

C.B.





Un aperçu de notre exposition sur les 800 enfants juifs allemands et autrichiens déportés de France.  
Le Ministre des transports, M. Tiefensee avec Beate Klarsfeld à l'inauguration de l'exposition.





EXTRAIT DU DISCOURS DE WOLFGANG TIEFENSEE, MINISTRE DES TRANSPORTS, A L'INAUGURATION  
DE L'EXPOSITION DE LA DEUTSCHE-BAHN ET DES FFDJF A BERLIN LE 23 JANVIER 2008

« Nous avons besoin d'expositions comme celle-là, parce-que nous avons besoin d'analyser l'histoire pour pouvoir former le présent et le futur. Les journées commémoratives comme le 27 janvier ne doivent pas rester seulement un rituel. Cette histoire ne doit pas disparaître entre les dossiers. Il faut surtout agir pour que derrière ces terribles chiffres inconcevables surgissent des destins individuels et des visages que nous pouvons concevoir.

Serge et Beate Klarsfeld je voudrais vous remercier de tout cœur pour avoir donné l'impulsion pour cette exposition que vous avez accompagnée avec toute votre ténacité et votre si grande persévérance. Sans vous, sans votre initiative, cette exposition n'aurait jamais eu lieu. C'est grâce à vous que les gens qui passeront ici verront cette exposition et qu'ils apprendront quelque chose sur l'histoire de la Deutsche Reichsbahn.

**TRADUCTION DE L'ALLOCATION EN ALLEMAND DE BEATE KLARSFELD  
À L'INAUGURATION DE NOTRE EXPOSITION À BERLIN, LE 23 JANVIER 2008.**

En 1939, la France était avec les Etats-Unis le seul pays au monde à être une terre d'immigration pour les Juifs de tous les pays attirés par cette démocratie défenseur des droits de l'homme et qui avait réhabilité le Capitaine Dreyfus. Cela n'a pas empêché l'Etat français issu de la défaite de 1940, et dirigé par la Maréchal Pétain qui a mis fin à la République, de s'associer à l'Allemagne hitlérienne dans la persécution des Juifs. 80000 Juifs ont été victimes de la Solution Finale : 76000 déportés, 3000 morts dans les camps français, un millier de Juifs exécutés ou abattus parce que Juifs. Parmi ces 80000 victimes, il y avait environ 7000 Juifs allemands et 3000 Juifs autrichiens. Parmi ces 80000 victimes, il y avait 11400 enfants. Notre association des FFDJF a ouvert un dossier pour chacun de ces 11400 enfants. Aujourd'hui, grâce à cet inlassable travail, chaque enfant a au minimum son état-civil complet, nom, prénom, date et lieu de naissance, ainsi que l'adresse de son arrestation et les camps par lesquels il est passé avant d'être déporté. Nous avons pu retrouver une photo pour 4000 enfants. Parfois les dossiers sont minces, parfois ils sont épais avec photos, lettres et documents. Nous avons publié un "Mémorial des Enfants Juifs déportés de France" et déjà 8 additifs à ce monumental ouvrage. Depuis la parution du livre en 1994, la mémoire de ces enfants est redevenue vivante : plus d'un millier de plaques commémoratives ont été apposées sur les établissements scolaires fréquentés par ces enfants à Paris et dans toute la France ; pour lutter contre le racisme et la xénophobie, les enseignants font travailler leurs élèves sur les cas de ces enfants ; des noms de ces enfants sont attribués à des écoles ou à des rues. Ils sont sortis de la nuit et du brouillard et sont réapparus à la lumière du jour et de l'histoire. En nous associant à la Deutsche Bahn pour présenter dans son exposition le destin des 800 enfants Juifs allemands et autrichiens, nous avons voulu donner à ces enfants une chance de nouvelle vie posthume en Allemagne et qu'on se souvienne d'eux précisément. Ce pays qui était le leur, qui les en a chassés, puis qui les a chassés en France pour les envoyer dans cet abattoir pour Juifs qu'était Auschwitz. Nous avons fait voyager ces 11400 enfants dans les 20 plus grandes gares de France grâce à la SNCF et le regard de centaines de milliers de voyageurs ont croisé le regard de ces enfants ; grâce à la Deutsche Bahn, et surtout grâce à vous, Monsieur le Ministre Tifensee, nous espérons que nombreux seront les voyageurs dans le gares allemandes qui , en regardant ces 800 enfants dont la vie a été tranchée par l'inhumanité se sentiront un peu plus humains.





Photo du haut : Joseph Schwartz et Benjamin Asenjejm au Mémorial d'Holocauste à Berlin.  
Photo du bas : Une partie de la délégation des FFDJF.





# Namensliste der 800 jüdischen Kinder:

Nachname	Geburtsdatum	Geburtsort	Transportnummer	Ort	NAME	Vorname	Geburtsdatum	Geburtsort	Transportnummer	Ort
Perlstein	05.03.1913	Dorsten	31	Capdenac	PERLSTEIN	Ingeborg	05.03.1913	Dorsten	31	Capdenac
Perlstein	12.12.1917	Dorsten	33	Capdenac	PERLSTEIN	Robert David	12.12.1917	Dorsten	33	Capdenac
Perlstein	26.06.1930	Dorsten	33	Capdenac	PERLSTEIN	Ursel Paula	26.06.1930	Dorsten	33	Capdenac
Pinski	16.07.1926	Marxheim	59	Paris 06	PINSKI	Bertha	16.07.1926	Marxheim	59	Paris 06
Fodolski	06.08.1938	Bezin	64	Borgo San Dalmazzo	FODOLSKI	Beatrice	06.08.1938	Bezin	64	Borgo San Dalmazzo
Polkowski	12.01.1926	Berlin	19	Paris 11	POLKOWSKI	Alfred	12.01.1926	Berlin	19	Paris 11
Polkowski	23.08.1927	Berlin	19	Paris 11	POLKOWSKI	Eva	23.08.1927	Berlin	19	Paris 11
Preiss	24.07.1934	Wien	64	St Martin Vesubie	PREISS	Edgard	24.07.1934	Wien	64	St Martin Vesubie
Pressburger	14.05.1935	Wien	64	St Martin Vesubie	PRESSBURGER	Mariette	14.05.1935	Wien	64	St Martin Vesubie
Princ	16.08.1926	Gotha	11	Troyes	PRINC	Sophie	16.08.1926	Gotha	11	Troyes
Prock	11.01.1925	Berlin	26	Montirin par Chevix	PROCK	Norbert	11.01.1925	Berlin	26	Montirin par Chevix
Pulver	20.03.1928	Wien	78	Aussy-les-Bains	PULVER	Manfred	20.03.1928	Wien	78	Aussy-les-Bains
Radomyšler	16.09.1931	Düsborg	31	Rivesaltes	RADOMYSLER	Ruth	16.09.1931	Düsborg	31	Rivesaltes
Rainer	30.06.1926	Sterisdal	21	Gefängnis Angoulême	RAINER	Rudolphe	30.06.1926	Sterisdal	21	Gefängnis Angoulême
Rajchmann	12.07.1938	Wien	28	Mirande	RAJCHMANN	Rina	12.07.1938	Wien	28	Mirande
Rajngewic	25.03.1928	Lemberg	74	Vouvant	RAJNGEWIC	Fanny	25.03.1928	Lemberg	74	Vouvant
Randaxhe	24.08.1928	Wintzenheim	71	St Die	RANDAXHE	Gabrielle	24.08.1928	Wintzenheim	71	St Die
Rappaport	18.04.1936	Mannheim	24	Paris 10	RAPPAPORT	Edeltraut	18.04.1936	Mannheim	24	Paris 10
Rath	14.03.1931	Leipzig	63	Nice	RATH	Peter	14.03.1931	Leipzig	63	Nice
Rathaus	13.07.1929	Wien	31	Rivesaltes	RATHAUS	Isolda	13.07.1929	Wien	31	Rivesaltes
Rauch	28.09.1934	Wien	58	Perpignan	RAUCH	Ernest	28.09.1934	Wien	58	Perpignan
Rauch	09.12.1927	Wien	58	Perpignan	RAUCH	Julius	09.12.1927	Wien	58	Perpignan
Rawak	28.08.1934	Berlin	30	Vianne	RAWAK	Edith	28.08.1934	Berlin	30	Vianne
Rawak	04.05.1929	Berlin	30	Vianne	RAWAK	Gerhard	04.05.1929	Berlin	30	Vianne
Rechnitzer	20.12.1926	Frauenkirchen	32	Hiemert	RECHNITZER	Eugen	20.12.1926	Frauenkirchen	32	Hiemert
Rechtschaffen	16.11.1927	Altona-Hamburg	81	Aulus les Bains	RECHTSCHAFFEN	Jacob	16.11.1927	Altona-Hamburg	81	Aulus les Bains
Reich	05.09.1926	Frankfurt	42	Montreuil-les-Mines	REICH	Nelly	05.09.1926	Frankfurt	42	Montreuil-les-Mines
Reichfeld	25.12.1925	Wien	26	Brive	REICHFELD	Georg	25.12.1925	Wien	26	Brive
Reichler	14.11.1930	Frankfurt	22	Paris 10	REICHLER	Julius	14.11.1930	Frankfurt	22	Paris 10
Reinhardt	20.03.1934	Felbach	86	Argeles	REINHARDT	Madeleine	20.03.1934	Felbach	86	Argeles
Reiss	19.03.1926	Egelsbach	73	Izieu	REISS	Theodor	19.03.1926	Egelsbach	73	Izieu
Reiss	19.08.1926	Wien	64	Nice	REISS	Robert	19.08.1926	Wien	64	Nice
Reiter	19.04.1928	Wien	64	Borgo San Dalmazzo	REITER	Edouard	19.04.1928	Wien	64	Borgo San Dalmazzo
Richard	20.07.1937	Frankfurt	50	Paris 20	RICHARD	Johanna	20.07.1937	Frankfurt	50	Paris 20
Richheimer	03.12.1928	Karlsruhe	14	Paris 10	RICHHEIMER	Adolf	03.12.1928	Karlsruhe	14	Paris 10
Rojtman	08.04.1930	Danzig	15	Paris 03	ROJTMAN	Gerschiel	08.04.1930	Danzig	15	Paris 03
Rojtman	08.04.1930	Danzig	15	Paris 03	ROJTMAN	Jacob	08.04.1930	Danzig	15	Paris 03
Roos	01.02.1926	Lichtenau LK Kehl	40	Cognac	ROOS	Martha Rosa	01.02.1926	Lichtenau LK Kehl	40	Cognac
Roos	14.08.1926	Neustadt	64	Pau	ROOS	Willy	14.08.1926	Neustadt	64	Pau
Rosen	14.03.1926	Greifenberg	26	St Maur	ROSEN	Ellen	14.03.1926	Greifenberg	26	St Maur
Rosenbach	20.10.1925	Hannover	8	Saumur	ROSENBACH	Hermann Leo	20.10.1925	Hannover	8	Saumur
Rosenbaum	18.07.1927	Köln	36	Bruxelles	ROSENBAUM	Josef	18.07.1927	Köln	36	Bruxelles
Rosenfeld	17.01.1925	Böhl	21	Paris	ROSENFELD	Ernst	17.01.1925	Böhl	21	Paris
Rosenthal	18.04.1927	Berlin	8	Tours	ROSENTHAL	Elisabeth	18.04.1927	Berlin	8	Tours
Rosenthal	18.04.1925	Wien	46	Brive	ROSENTHAL	Heinrich	18.04.1925	Wien	46	Brive
Rosenzweig	06.09.1925	Bünde	26	St Pierre de Fursac	ROSENZWEIG	Gerard	06.09.1925	Bünde	26	St Pierre de Fursac
Rosenzweig	05.06.1928	München	61	Cannes	ROSENZWEIG	Erich	05.06.1928	München	61	Cannes
Rosner	09.10.1931	Dresden	29	Les Milles	ROSNER	Gisela	09.10.1931	Dresden	29	Les Milles
Rosner	27.07.1926	Frankfurt	13	Paris 20	ROSNER	Blanka	27.07.1926	Frankfurt	13	Paris 20
Rosner	23.03.1936	Frankfurt	6	France	ROSNER	Edith	23.03.1936	Frankfurt	6	France





### **Emploi du temps**

Le 13 janvier, Serge Klarsfeld était au musée de Lohamé Hagetaot pour la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et le 14 à Jérusalem. Le 18 à Troyes (où un de nos militants lui a remis des œuvres graphiques d'internés du Vernet et de Gurs et où les archives départementales lui ont remis une liste de déportés juifs sortis de la prison de Clairvaux et déportés par le convoi n° 36 ). Le 20 janvier à Courlon dans l'Yonne pour la Médaille des Justes remise à la famille qui a sauvé Henri Golub, notre premier président des FFDJF. Le 23 janvier à Berlin, le 24 à Madrid, le 26 à Compiègne pour y présenter le camp juif de Royallieu, le 27 à l'Hôtel de Ville pour y présenter l'exceptionnelle anthologie sur les enfants juifs de la collection « Bouquins », le 28 à l'UNESCO pour y présenter au directeur de l'UNESCO et au Ministre israélien des Affaires Sociales l'exposition de photos sur Auschwitz « les Profondeurs de l'Abîme ». Le 30 et le 31 à Lyon puis à Auschwitz avec les collégiens du Rhône, le 4 février à Marcillac en Aveyron, le 5 au gala du MJLF où était présentée « La Traque », le film qui est consacré à la traque de Barbie, le 7 à Monaco pour la commission d'assistance aux victimes de spoliations et où, le soir, il a donné une conférence à la synagogue. Le 11 février, avec Beate, à Ludwigsburg en Bavière pour y présenter la nouvelle édition en allemand (la seconde) de Vichy-Auschwitz à l'Université. Le 12 c'était la remise du Prix Zakhor au Mémorial de la Shoah. Le 13 le dîner du CRIF, où l'annonce présidentielle a déclenché l'intérêt permanent des médias pour le point de vue de Serge K. Le 14 il était aux côtés du Père Desbois qui a prononcé une inoubliable conférence à la Place des Vosges. Le 15, Beate et Serge étaient à Bonn au Ministère des Finances pour s'entretenir avec les responsables du département qui s'occupe des pensions que verse la Claims Conference. Le 17 à la cérémonie en hommage à Marcel Rajman, le 21 au Mémorial de la Shoah, Serge Klarsfeld a présenté la nouvelle édition du livre de Claude Bochurberg et Jacqueline Baldran consacré à la rue Amelot. Le 23 au Mont-Valérien. Le 2 mars à l'inauguration de la nouvelle exposition permanente de Lohamé Hagetaot et il a pris la parole au colloque de Haïfa sur la mémoire et la justice. Le 3 mars il a eu des entretiens avec la direction de Yad Vashem à Jérusalem. Le 4 mars, il ne pouvait donc pas se rendre à Halle pour l'inauguration de notre exposition et c'est Beate qui a conduit, via Leipzig, la petite délégation des FFDJF (Alex Halaunbrenner, Mayi et Henri Zajdenwerger, Eliane Rawicz)

### **Parution du Tome 3 du Mémorial**

Le tome 3 de la nouvelle édition du "Mémorial de la Déportation des Juifs de France" est paru fin janvier. Ce tome 3 est divisé en deux volumes : le premier couvre les rafles de l'été 1942 et concerne les convois 26 à 33, ceux qui sont partis entre le 31 août 1942 et le 16 septembre 1942. Le second est l'index alphabétique des convois 1 à 33, qui permet -grâce aux adresses- de reconstituer les familles en dépit des homonymes.

Le tirage de cette édition est limité à 250 exemplaires et nous avons aussitôt envoyé gracieusement 100 exemplaires aux Archives Départementales, où ces ouvrages sont des plus utiles et d'où, en retour, des corrections ou des précisions nous seront communiquées. Le tome 4 est en route. Il sera également divisé en deux volumes ; le premier couvrira les rafles de l'automne 1942 et les convois 34 à 45 (du 18 septembre au 11 novembre) ; le second sera l'index alphabétique de tous les convois de l'année 1942. Beaucoup parlent sur la Shoah, nous y travaillons sans relâche.



# MÉMORIAL DE LA DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE

INDEX ALPHABETIQUE DES CONVOIS 1 à 33 (27 03 42 -> 16 09 42) - TOMES 1 à 3

SERGE KLARSFELD

Rafle du 14.05.1941

Rafle du 20.08.1941

Rafle du 12.12.1941

Rafle du Vel d'Hiv.  
16/17.07.1942

Rafle de province de  
Zone occupée :  
juillet 1942

Internés des camps  
de Zone libre :  
août 1942

GTE de Zone libre :  
août 1942

Rafle des Juifs  
étrangers de Zone libre  
26 août 1942



ÉDITÉ ET PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION

**FFDJF**  
"LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE"  
32 rue La Boétie 75008 Paris

2008



## Le MJLF rend hommage à «la traque» des Klarsfeld

**A**u beau milieu de la salle, Serge et Beate Klarsfeld. Tout autour d'eux, des spectateurs debout qui les regardent. Applaudissements et larmes. Respect et admiration. La projection du film « La Traque » de Laurent Jaoui et Alexandra Deman vient de s'achever. Une heure cinquante pour résumer un combat de douze années. Le mardi 5 février dernier, 25 ans jour pour jour après le transfert de Klaus Barbie de la Bolivie vers la France, le cinéma L'Arlequin a accueilli une avant-première exceptionnelle organisée par le Mouvement Juif Libéral de France. Organisateur depuis plus de quinze ans de la cérémonie de lecture des noms des déportés

juifs de France lors du Yom HaShoah, main dans la main avec les Filles et Fils des Déportés Juifs de France (FFDJF) de Serge

et Beate Klarsfeld, le MJLF ne pouvait manquer l'occasion de leur rendre ainsi hommage. ■  
Anna Landau

De gauche à droite :  
Laurent Jaoui,  
Alexandra Deman,  
Serge et Beate Klarsfeld  
et Denis Carot.





## Hommage à notre porte drapeau

Alex Halaunbrenner a succédé à Michel Polinowski. C'était une lourde succession, tant Michel aimait son drapeau et se rendait disponible pour le porter sur tous les fronts. Michel, qui poursuit sa retraite à Aigues Mortes-30220, 30 rue de la Verrerie – Tel : 04 66 53 46 61 (vous pouvez lui écrire ou lui téléphoner il en sera heureux) peut être fier de son successeur : Alex participe à toutes les manifestations de la mémoire et elles se succèdent à un rythme intense : trois ou quatre fois par semaine et comme Michel, il a le courage de se déplacer à Berlin, à Marcillac (Aveyron), à Nice, à Perpignan, à Lyon... Bientôt, nous l'accompagnerons lui et sa sœur Monique, à Villeurbanne, à une date qui n'est pas encore fixée par la municipalité, pour la pose de la plaque commémorative sur l'immeuble où vivait, rue Pierre Loti, la famille Halaunbrenner et qui rappellera le sort tragique de leur père, de leur frère Léon, de leurs sœurs Mina et Claudine et le rôle de leur mère Ita-Rosa en Bolivie avec Beate. Samedi 23 février, Alex était au Mont-Valérien, dimanche 24 au carré d'Ivry en hommage aux fusillés du groupe Manouchian, jeudi 28 à Dijon pour l'inauguration de la rue du Rabbin Elie Cyper qui périt à Auschwitz, le 4 mars à Halle dans l'Est de l'Allemagne... un véritable jeune homme.

### La lettre de l'AMEJDAM



Association pour la Mémoire des Enfants Juifs  
Déportés des Alpes-Maritimes

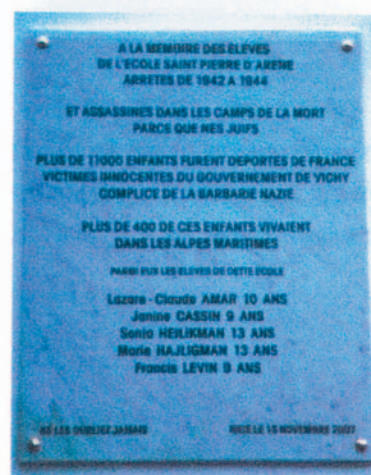
**Nice, 13 novembre 2007, 10 h, Ecole Saint Pierre d'Arène**

Les noms de cinq enfants sont désormais inscrits sur les murs de cet établissement :

- **Lazare AMAR**, 10 ans, dont la sœur Estelle est venue de Paris
- **Janine CASSIN**, 9 ans, membre de la famille de René Cassin auteur de la déclaration universelle des droits de l'homme
- **Marie HAJLIGMAN**, 13 ans, déportée avec son frère Maurice et sa petite sœur Lucie
- **Sonia HEILIKMAN**, 13 ans, cousine de Marie, dont le frère Salomon a survécu à la déportation, et a dévoilé la plaque
- **Francis LEVIN**, 9 ans.



Dévoilement de la plaque par le Maire de Nice  
Salomon Heilikman et Estelle Amar



Plaque intérieure

Les élèves de l'école Saint Pierre d'Arène ont tous participé à cette cérémonie, organisée par Madame Curt avec l'aide active de tous les enseignants.



## Remise du Prix Corrin pour la mémoire de la Shoah

**ÉDUCATION** ■ L'école « Léa et Elisabeth Schnitzler » située dans le Sud de la France s'est vu décerner le Prix Annie et Charles Corrin le 5 février dernier pour son enquête sur deux petites filles juives déportées pendant la Seconde Guerre mondiale.

**G**rand moment d'émotion le 5 février dernier en Sorbonne, à l'occasion de la remise du Prix Annie et Charles Corrin à l'école élémentaire Léa et Elisabeth Schnitzler du village de Montescot (Languedoc-Roussillon) pour son travail « Léa et Elisabeth, étoiles oubliées », réalisé sous la conduite de leur formidable institutrice Catherine Hody. Ce prix, placé sous l'égide du FSJU et parrainé par le Ministre de l'Éducation nationale, récompense tous les ans un projet scolaire destiné à perpétuer la mémoire de la Shoah. « Le bonheur que nous procure de tels travaux justifie la raison d'être de ce prix », observe

Eliane Corrin, la fille de Charles et Annie Corrin.

La cérémonie a suscité l'émoi des invités, lesquels se sont souvent levés pour applaudir les lauréats. Philippe Joutard, membre du jury, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que l'œuvre primée était « un travail exemplaire qui (comptait) parmi les meilleurs depuis dix-sept ans ».

**«La motivation des élèves n'a jamais failli»**

Son aventure a commencé en octobre 2001, après l'envoi d'une lettre de l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France dirigée par Serge Klarsfeld à l'école de

Montescot, demandant des renseignements sur deux petites filles juives déportées qui auraient grandi dans la ville.

Institutrice d'une classe de CE1/CE2, Catherine Hody décide d'évoquer le douloureux sujet avec ses élèves. « Le désir de mener l'enquête et de revenir sur les traces de ces deux filles, Léa et Elisabeth Schnitzler, est venu d'eux, confie l'institutrice. La motivation des élèves n'a jamais failli jusqu'à aujourd'hui ».

C'est donc avec une grande émotion que les délégués de chaque classe et quelques représentants de 4ème et de 3ème - initiateurs du projet - ont raconté étape par étape leur démarche pour sortir de

l'ombre l'histoire de la famille Schnitzler. Ils ont réalisé une exposition à la Mairie de Montescot puis un livre. Mais le devoir de mémoire ne s'est pas arrêté là. En mai 2003, les élèves ont décidé de baptiser leur école du nom de « Léa et Elisabeth Schnitzler ».

Peu avant la fin de la cérémonie, les membres du FSJU avaient réservé une surprise aux élèves. Ils ont retrouvé le beau-fils du père des deux fillettes. Ce dernier a remis à l'école des photos inédites de la famille Schnitzler. Catherine Hody, très émue, a avoué au bord des larmes : « Nous pouvons enfin écrire le mot fin à notre histoire ». ■

Johanna Issan

**PERPIGNAN**

**CORRESPONDANT**

A Montescot, l'école porte le nom de Léa et Elisabeth Schnitzler, deux fillettes qui ont vécu dans ce village situé près de Perpignan (Pyrénées-Orientales) dans les années 1940 avant d'être déportées au camp d'extermination de Sobibor, en Pologne.

Catherine Hody, directrice de l'école a reçu, début février, le prix Annie et Charles Corrin récompensant un projet pédagogique portant sur l'enseignement de la Shoah. Cette enseignante émet des réserves sur l'idée de Nicolas Sarkozy de faire parrainer un enfant déporté par chaque élève de CM2 : « C'est une très lourde charge émotionnelle pour des enfants de 8 ou 9 ans. Il serait préférable d'inscrire cet enseignement dans un projet d'école et pas uniquement dans une empathie momentanée. »

En octobre 2001, l'association des Fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF) s'adresse à l'école. L'association recherche, comme pour les 11 400 enfants juifs de France victimes de la Shoah, des éléments biographiques sur Léa, 8 ans, et Elisabeth, 3 ans, qui ont vécu à Montescot avant d'être déportées avec leur mère le 23 mars 1943. « Cette demande, parvenue peu après les attentats du 11-Septembre, coïncidait avec quelques actes racistes envers des enfants d'origine nord-africaine qui inquiétaient alors l'équipe pédagogique », raconte M<sup>me</sup> Hody. Engagée avec ses collègues dans un travail contre le racisme, l'institutrice fait travailler pen-

dant une année sa classe de CE1-CE2 sur le destin de Léa et Elisabeth Schnitzler.

« Les enfants ont recueilli des documents, nous nous sommes interrogés sur ce que cela signifie d'être juif, avant, progressivement, d'en arriver à l'extermination, explique M<sup>me</sup> Hody. Partis d'un travail citoyen axé sur le droit des enfants, le respect, la non-existence des races, les élèves ont cherché à connaître le destin tragique de ces deux fillettes dont l'aînée avait le même âge qu'eux. »

**« Etoiles oubliées »**

En questionnant les anciens du village, en faisant des recherches aux archives, les enfants reconstituent l'itinéraire des « petites filles juives qui auraient bien voulu vivre ». Depuis 2002, l'exposition « Léa et Elisabeth... Etoiles oubliées » a été vue par plus de dix mille enfants. La mairie donne en 2003 le nom des deux fillettes à l'école. Léa et Elisabeth sont au cœur des projets d'école des années suivantes.

Ce travail s'est prolongé au-delà du village : visites à Drancy et travail sur la maternité d'Elne, à moins d'un kilomètre de l'école, où une institutrice suisse, Elisabeth Eidenbenz, a permis en 1939 à des femmes espagnoles fuyant le franquisme d'accoucher. Aux Espagnoles se sont ajoutées, dès 1940, les mères juives, tziganes, polonaises, tchèques, internées au camp de Rivesaltes. Plus de 600 enfants sont nés. La mémoire fait désormais partie des 129 élèves de l'école de Montescot. ■

JEAN-CLAUDE MARRE



Le village de Montescot dans les Pyrénées-Orientales se souvient intensément des deux petites juives qui y ont été arrêtées en 1943. Une exposition sur les traces de leur passage à Montescot a été présentée à la Mairie en 2002 par les élèves de la classe de CE1/CE2.

Il s'agit de Léa et Elisabeth SCHNITZLER 7 ans et 2 ans, nées à Bruxelles, déportées avec leur mère Blima par le convoi n°52 du 23 mars 1943 à destination des chambres à gaz du camp d'extermination de Sobibor. Le 17 mai 2003, l'Ecole primaire de Montescot prendra officiellement le nom de "Ecole Léa et Elisabeth Schnitzler".





### LA POSE DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE DE MARCILLAC LE 4 FÉVRIER 2008

L'Aveyron est un département emblématique du sort des Juifs en France : août 1942 arrestations par la police de Vichy, gouvernement antisémite et xénophobe, de près de 200 Juifs considérés comme apatrides. Transférés au camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, ils furent très vite livrés aux Allemands à Drancy en zone occupée. Ils ont fait partie des 10 000 Juifs étrangers de la zone libre déportés à Auschwitz en provenance d'un territoire où il n'y avait pas d'Allemands.

Après l'invasion de la zone libre par les Allemands, la police de Vichy a continué à opérer des rafles en janvier et en février 1943. Puis ce sont les Allemands seuls qui se sont emparés des Juifs dans le département ; Juifs français et Juifs étrangers puisque pour ces nazis il n'y avait qu'une seule nationalité pour tous les Juifs, la nationalité juive ; en particulier au cours de la grande rafle de Rodez, le 22 avril 1944. 300 Juifs vivant en Aveyron ou qui s'y étaient réfugiés ont péri au total dans les camps d'extermination sur près d'un millier de victimes potentielles et c'est là aussi un trait significatif de ce qui s'est passé en France au cours de la Shoah : les Juifs arrêtés et déportés ont été victimes de l'appareil d'Etat, celui de l'Etat français collaborateur, dirigé par le Maréchal Pétain, par le Président Laval et par le chef de la police, Bousquet.

Il ont ensuite été victimes de la Gestapo qui s'appuyait sur des complices français et sur la force militaire de la Wehrmacht ; mais comme je n'ai cessé de le souligner depuis plus de 30 ans, la majorité des Juifs a bénéficié de l'environnement humain qui les entourait : à partir de l'été 1942, quand les Français non juifs ont vu que Vichy arrêtait et livrait à la fureur anti-juive des Allemands des vieillards, des femmes, des enfants, ils ont réagi et protesté, pas seulement les dirigeants de l'Eglise Réformée et les Prélats catholiques, mais aussi la base populaire, les braves gens qui ont su se faire entendre des Renseignements Généraux qui ont transmis aux préfets qui ont transmis au gouvernement lequel, sous la pression de cette opinion publique, a freiné sa coopération policière avec la Gestapo. Ce sont les Français, et parmi eux le noyau des Justes, qui ont été le rempart le plus efficace pour protéger les Juifs de France et nous leur exprimons notre reconnaissance.

Aujourd'hui les Aveyronnais se sont portés garants de la survie posthume des 300 Juifs arrêtés en terre aveyronnaise : grâce à Simon Massbaum, militant de notre association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, et aussi représentant départemental du CRIF et fondateur de l'association pour la Mémoire des Juifs déportés de l'Aveyron, les plaques commémoratives se multiplient là où a eut lieu les tragédies. Notre porte-drapeau, Alex Halaunbrenner était à Saint Affrique en mai 2006. Alex a perdu son père abattu par Klaus Barbie, son frère et ses deux sœurs déportées de la Maison des Enfants juifs d'Izieu. J'étais là aussi à St-Affrique pour la pose de cette belle plaque et j'ai tenu à venir également à Marcillac avec Alex et aussi avec mon épouse Beate qui a eu le courage d'incarner une autre Allemagne et de combattre pour la justice et pour la mémoire.

Parmi les noms des 6 enfants qui sont mort après leur arrestation à Marcillac et leur déportation : 4 noms d'enfants d'autrichiens. René Jungleib, Jacob Werner, Edwin et Suzanne Zwirn.

Depuis le 23 janvier dernier les noms de ces 4 enfants sont exposés, grâce à Beate, au centre même de Berlin à la gare de Postdam, avec les noms des 800 enfants juifs allemands et autrichiens déportés de France. Le Président de la Deutsche Bahn, les chemins de fer allemands, ne voulait pas de notre exposition dans les gares ; nous avons manifesté inlassablement ; le ministre des transports a pris notre parti, et a imposé sa volonté ; cette exposition rencontre un grand succès et ces enfants vont jouer à nouveau à travers les gares allemandes un rôle actif.

Il en sera de même à Marcillac où, par leur présence sur cette plaque, les Juifs déportés aideront les enfants et les hommes à surmonter les préjugés, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie et les citoyens de Marcillac seront avec nous et beaucoup plus longtemps que nous les garants de la continuité de la mémoire de ces victimes qui nous sont si chères.





Une foule importante a participé à la cérémonie marquée par la présence de Serge et Béate Klarsfeld. Primaire et collégiens de Marcillac ont favorisé, par leurs lectures, une puissante émotion. Photo DDM, Viviane Laporte.

**Marcillac.** Autorités et nombreux public ont participé au dévoilement d'une plaque nominative.

## Poignant hommage aux 25 Juifs raflés et déportés

Cérémonie digne et poignante, hier, à Marcillac, où une plaque nominative a été dévoilée en mémoire des 25 Juifs, dont 6 enfants, raflés en 1942 et 1943, à Marcillac, Valady, Nuces, Pruines, Villecomtal, Saint-Cyprien, et déportés « pour la seule raison d'être juif, d'être né », devait commenter Simon Massbaum, fondateur de l'Association pour la mémoire des Juifs déportés en Aveyron. « Effacez le souvenir [...] et tout est prêt pour un recommencement », a-t-il poursuivi en citant Brecht. C'est pourquoi, « il importe de dire et témoigner », a invité le même, rappelant la contribution aveyronnaise à la sinistre *solution finale* : sur 899 Juifs recensés dans le département, 500 ont été « ramassés » et 300 — parmi lesquels 47 enfants — ont été dé-

portés à Sobibor, Maidanek et Auschwitz : « À notre connaissance, 10 ont survécu ». Pour Simon Massbaum, la cérémonie d'hier doit contribuer à donner « une vie posthume » aux 25 assassinés du canton, à les « sortir des poubelles de l'humanité », eux et tous ceux qui ont subi « une extermination méthodique, froide, industrielle ».

### EXEMPLES SIGNIFICATIFS

Au pied de la plaque apposée sur la salle des fêtes de la capitale du Vallon et qui porte cette mention : « En 1942 et 1943, la préfecture de l'Aveyron organisait [...] les rafles de 25 Juifs », Serge Klarsfeld, avocat, historien et animateur de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, a considéré que l'exemple marcillacois et celui de l'Aveyron sont « significatifs de

ce qui s'est passé » dans notre pays. Une France où « les juifs ont été victimes de l'appareil d'État collaborateur et des complices français de la gestapo ». Actant « la réaction, dès l'été 1942 », de certains dignitaires de l'église mais aussi de « la base populaire » au vu du sort fait aux juifs de tous âges et toutes conditions, Serge Klarsfeld, devait plus tard, louant « le noyau des Justes », mettre en exergue le fait que, grâce à l'obstruction des uns et des autres, les trois quarts des juifs français ont échappé au massacre qui leur était promis. Serge Klarsfeld, encore, a dit « le rôle actif » que doit jouer la plaque dévoilée à Marcillac, qu'il voit comme une précieuse aide à la manifestation de la vérité. D'ailleurs, déjà venu à Saint-Affrique pour une cérémonie similaire, Serge Klarsfeld souhaite

que « les plaques commémoratives se multiplient, partout où une tragédie s'est déroulée ».

Le secrétaire général de la préfecture, Antoine Pichon, a mis en exergue « l'abandon des valeurs de la République » qui a présidé aux horreurs auxquelles l'État français, Vichy, a activement contribué. Il a, lui aussi, relativisé, expliquant qu'il y eut certes le préfet Marion mais qu'il y eut aussi le préfet Jean Moulin.

Une foule de quelques centaines de personnes, piquée des drapeaux d'anciens combattants, résistants et déportés, a participé. Parmi elle, des enfants du primaire, des collégiens et lycéens. Beaucoup ont assisté à la conférence donnée par Serge et Béate Klarsfeld et Simon Massbaum (lire ci-dessous).

*Jean-Pierre Lagrange*



**Message lu aux obsèques de notre ami Henri ORMOND, qui, avec sa chère épouse Claudine, a toujours été un de nos proches :**

Henri était notre ami depuis 35 ans. Il a été l'un des premiers à avoir eu le courage de rejoindre notre petit groupe d'amis ardents à militer pour la Justice et la Mémoire et toujours prêts à prendre des risques. Son soutien à l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France a toujours été généreux, fidèle et actif, comme en témoignent sa présence et son rôle à l'exposition que nous avons présentée à la gare de Metz. Sa disparition est une perte immense pour sa famille ; pour Beate, pour moi, pour les Fils et Filles un deuil très cruel. Nous assurons Claudine et les siens de toute notre affection

Beate et Serge Klarsfeld

**CARNET**

Décès

**Rubin-Raymond  
KAMIONER**

né en Pologne en 1909

Décédé le jour de Chabbat le 1<sup>er</sup> décembre 2007 à son domicile Saint-Maurien où il habitait avec son épouse depuis 1953.

Il avait 2 enfants, 5 petits-enfants  
et 8 arrière-petits-enfants

Engagé volontaire à la mobilisation, il fut interné à *Beaune-la-Rolande* (Loiret) et déporté à *Auschwitz*, au *ghetto de Varsovie*, effectua la "*Marche de la Mort*" et *Dachau*. Rapatrié en 1946, sur les 1000 du convoi, ne survivaient que 32 survivants. A son décès à 98 ans, il était l'un des derniers doyens, survivants de la Déportation des juifs de France. Son épouse, *Tauba*, disparue en février 2006, a su seule avec son fils de 10 ans et sa fille, bébé d'un an, se battre avec courage, pour les sauver des rafles et persécutions. La famille des *KAMIONER* et apparentés ont perdu, grand-parents, oncles et tantes, cousins et cousines, aussi bien en France qu'en Pologne, victimes innocentes de l'antisémitisme. *Rubin KAMIONER*, à travers les Associations de la Déportation, a milité sans cesse pour le devoir de Mémoire. Le 29 mars 2005, pour la Journée Nationale de la Déportation, à la Mairie de St. Maur, il participait, encore et toujours. Il avait 96 ans.

**Marcel JAKUBOWICZ**  
dit **Marc VALENCE**,  
vient de nous quitter.

"*Par le cri et l'écrit*", ce fils de déportés, l'enfant caché, l'écorché vif du foyer de Montmorency se métamorphose en acrobate, clown, poète... et finit par se consacrer à la mémoire des enfants juifs déportés (*AMEJD* du 11<sup>ème</sup>).

La *PNM* s'associe à l'émotion de sa famille et de tous ses proches.

*Tu as traversé la vie comme  
un funambule sur un fil de fer barbelé.*

**MINA  
ET  
CLAUDINE**

Que sont devenues les petites filles  
Qui jouaient avec nous dans la rue ?

Elles étaient si belles et gentilles  
On ne les a jamais revues

Après les mesures anti-juives  
Du gouvernement de Vichy  
Et la capitulation de l'Allemagne  
Nous les avons cherchées  
Dans nos parties de cache-cache  
Et de colin-maillard

Nous les avons cherchées aussi  
De la terre au ciel  
En sautant à cloche-pied  
A travers nos marelles  
Dessinées sur le trottoir

Mais nous ne les avons pas trouvées

Que sont devenues les petites filles  
Qui jouaient avec nous dans la rue ?

A la rentrée du mois d'Octobre  
Elles manquaient à l'appel  
Et ce sont leurs camarades de classe  
Qui ont adopté  
Leurs poupées orphelines

Que sont devenues

**MINA**  
et

**CLAUDINE ?**

**Marc Valence**  
(Juin 2004)





JEANINE LANGLOIS  
Maire de Le Bardon

&

VICTOR KUPERMINC  
Délegué Régional  
du Comité Français pour Yad Vashem



en présence de BÉATE & SERGE KLARSFELD

Vous prient d'assister à la cérémonie au cours de laquelle  
un représentant de l'Ambassade d'Israël en France

remettra, à titre posthume, la Médaille des Justes parmi les Nations à  
**ANDRÉ & RAYMONDE POULIN**

Représentés par leurs fils et filles  
GUY, JEAN-MARIE, ANDRÉE ET CHRISTIANE

Pour avoir sauvé les vies DE LA FAMILLE GRADSZTEJN

LE DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2007, À 14 H 30  
En la Mairie de Le Bardon 45130

La médaille des Justes est décernée par l'Institut Yad Vashem aux personnes non juives qui ont sauvé des Juifs sous l'Occupation.



Intervention de Serge Klarsfeld à Courlon sur Yonne le 20 janvier

D'habitude, dans les cérémonies de remise de Médaille des Justes, 65 ans après les événements, les Justes ne sont plus : ils sont représentés par leurs enfants mais en général le sauvé est là ; c'était à l'époque un enfant d'une famille juive et c'est lui qui a fait les démarches pour cette Médaille des Justes. Aujourd'hui René et Melina Bouland ne sont plus mais Henri Golub est parti lui aussi ; cette année en octobre, cela fera 25 ans. Nous étions à New York, Beate et moi, en route pour la Californie quand nous avons appris la terrible nouvelle. Je suis rentré à Paris et je suis allé en Israël où nous avons enterré Henri à Haïfa, là où il aurait voulu vivre et là où nous l'avions rencontré pour la 1<sup>ère</sup> fois pendant l'été 1974 à l'aéroport de Tel Aviv. Il était venu au devant de nous pour nous dire qu'il voulait nous aider dans notre campagne pour faire juger les criminels nazis qui avaient déporté les Juifs de France. Beaucoup, comme lui, nous avaient fait des promesses mais s'étaient évaporés ; mais Henri, lui, a tenu parole. Il a rassemblé un petit groupe d'amis de sa génération qui n'ont pas seulement soutenu financièrement notre action mais qui ont agi avec nous, parce qu'ils avaient vécu ce que les enfants juifs ont vécu pendant l'occupation et parce que Henri les a galvanisés. Il était un véritable militant et chaque jour je le voyais ou je lui téléphonais. Il était pour moi un ami inoubliable et je poursuis avec lui le dialogue que nous avons entamé il y a plus de 30 ans. Chaque fois que je dois prendre un avion, ce qui m'arrive souvent, je dis à Henri : tu vois, je suis encore actif et je continue cette action de justice et de mémoire dont tu as assuré les fondements. Chaque fois que je produis un ouvrage, il en va de même et je n'oublie pas de dire à Henri que je suis encore créatif. Il y a des morts qui ne meurent qu'avec nous, Henri, Julien, Simon continuent à nous entourer, Beate et moi à nous encourager et à nous soutenir quotidiennement.

Nous avons exprimé notre reconnaissance au couple Bouland en publiant dans notre bulletin de liaison d'octobre une grande partie de la brochure que l'école Francis Ponge de Courlon sur Yonne a remarquablement consacré au sauvetage de Riri, Henri Golub, qui avec notre amie Annette Zaidman et moi-même, a créé en 1979 l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France et qui, jusqu'à sa mort, en a été le premier président. Annette n'a pu venir en raison de son état de santé, mais elle partage intensément tout ce que je vous ai dit sur Henri. Henri aurait été heureux de cette Médaille des Justes ; il savait combien j'étais attaché à rendre à la population française son rôle essentiel de protection des Juifs de France. Si  $\frac{3}{4}$  des 320.000 Juifs vivant en France ont survécu, ils le doivent surtout à l'environnement humain qui s'est révélé compatissant et solidaire à partir du moment où la population a vu l'arrestation de femmes et d'enfants juifs pendant l'été 1942 ;

Malka et Judka, les parents d'Henri ont été arrêtés par la police d'Etat aux ordres du gouvernement de Vichy qui s'associait aux persécutions criminelles de l'occupant nazi ; mais les Français ont su réagir avec humanité, comme cette voisine à qui Malka a mis Henri dans ses bras, alors que depuis ses deux ans révolus, Henri devait aller au Vel d'Hiv et à Auschwitz ; puis ballotté de mains en mains il a été recueilli par les Bouland qui l'ont élevé avec amour et auxquels il exprimait toujours sa reconnaissance et son affection comme Françoise et Deborah ont continué à le faire en s'attachant à ce que les Bouland se voient décerner à titre posthume cette Médaille des Justes qui honore leur famille et Courlon.



## Témoignage

Hélène

CYMINSKI

**C**ette ravissante petite fille que l'on voit sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld,

s'appelait Hélène Cyminski et était née à Rethel le 20 décembre 1933.

Arrêtée dans cette même ville, elle a été déportée à Auschwitz le 30 mai 1944 par le convoi 75, puis directement conduite à la

chambre à gaz dès son arrivée. Sous la photo, dans le rectangle, on peut voir les traces émouvantes de son écriture dont on perçoit la remarquable application. ■

C.B.



■ **COURLON**

## Hommage à deux Justes

Mélina et René Bouland recevront dimanche une médaille à titre posthume pour avoir élevé un enfant juif pendant la guerre.

La cérémonie de remise de la médaille des Justes parmi les nations et du diplôme, va être attribuée à titre posthume à Mélina et René Bouland, un couple de Courlonnais, dimanche 20 janvier, à la salle communale du village. Mélina est décédée en 1984; son mari, en 1972.

Les neveux et nièces du couple, le maire Jean-Jacques Percheminier, Béate et Serge Klarsfeld, l'avocat fondateur de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, et Didier Cerf, le délégué régional du comité français pour Yad Vashem, seront présents.

Cette institution décerne une médaille aux personnes non juives qui ont sauvé des juifs sous l'occupation au péril de leur vie, comme les Bouland. En 1942, ils ont recueilli puis élevé un enfant juif de 30 mois, Henri Golub.

### Des gens charmants

« Il y a deux ans, sa fille Déborah nous a sollicités en nous expliquant cette histoire et a proposé la réalisation d'un travail pédagogique sur le sujet », raconte Jean-Jacques Percheminier, qui est aussi le directeur de l'école



Mélina et René Bouland étaient des gens charmants et simples. C'est ce qu'ont découvert des écoliers de la commune, en retraçant leur histoire.

Francis-Ponge du village et instituteur en classe de CM2. Ce fut pour les élèves le point de départ d'une véritable enquête, un devoir de mémoire, réalisé pour leur journal scolaire annuel, *Prairial 2006*. « Ce thème était en corrélation avec leur programme et c'est un sujet qui me touche », soulignait à l'époque l'enseignant.

Aidés de Jean-Pierre Vulcain, un passionné de l'histoire du village, les écoliers ont cerné le sombre passé local, récolté des témoignages décrivant Mélina et René comme des gens charmants et simples. Ils ont retrouvé

leur sépulture au cimetière, accueilli leur famille, et retracé avec elle son parcours au moyen de photographies et de documents. Le mémorial de la déportation des juifs de France, où figure, parmi 76 000 noms, celui des parents d'Henri Golub a retenu plus particulièrement l'attention des enfants.

De son côté, Déborah a recueilli des témoignages familiaux afin de constituer le dossier pour l'obtention de la médaille des Justes. Elle l'a ensuite transmis au Yad Vashem. « La décision a été positive et la famille Bouland, qui a peu de descendants, a

proposé que l'école en soit le dépositaire. C'est un honneur ! Nous n'avons pas encore décidé de son emplacement, mais nous savons qu'elle contribuera à susciter une saine curiosité. C'est une mission accomplie, dont il reste quelque chose. »

La plupart des élèves de CM2 de l'année 2006 seront présents à la cérémonie. L'un d'entre eux lira le *Prairial* de cette époque, pour restituer l'histoire d'Henri Golub, qui se transmettra aux classes successives via la bibliothèque scolaire.

Élisabeth MANCHUELLE

Jean Jacques PERCHEMINIER  
Maire de Courlon sur Yonne

Didier CERF  
Délégué Régional du Comité  
Français pour Yad Vashem

Vous prient de bien vouloir assister à la Cérémonie  
au cours de laquelle un représentant de l'Ambassade d'Israël en France remettra, à titre posthume  
**La Médaille des Justes parmi les Nations**

à  
**Mélina & René BOULAND**  
représentés par leurs neveu et nièces  
**André LEBRUN, Giselle BIENFAIT et Nadyne HULLEUX**

**Le dimanche 20 Janvier 2008, à 11h30**  
à la Salle Communale de Courlon/Yonne - rue des Préaux  
*le diplôme et la Médaille seront confiés à l'école Francis Ponge de Courlon/Yonne*  
un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie

La Médaille des Justes est décernée par l'institut Yad Vashem de Jérusalem aux personnes non juives  
qui ont sauvé des Juifs sous l'Occupation, au péril de leur vie.



# Mémoire

## Les Fricker, ou le beau visage de la grandeur humaine face à la barbarie



Après la perte de sa belle-mère, il y a tout juste quelques semaines, « mémé Berthe Wojakowski », une femme admirable, quelle chérissait comme sa propre mère, notre amie Sarah Wojakowski, née Wasserman, militante notoire des FFDJF a accompagné à sa dernière demeure le mercredi 19 décembre, Micheline Vasseur née Fricker, décédée le 15 décembre dernier, ( à gauche sur la photo ci-contre ), fille de Renée, décédée le 27 février 2007, et de Robert Fricker, Justes parmi les Nations, qui sauvèrent notre amie et son frère Joseph, en les cachant durant la guerre, et ce, au péril de leur vie.

Sarah et Joseph en effet, échappèrent au piège tendu par les chasseurs de Juifs, grâce à cette famille extraordinaire qui reçut la Médaille des Justes parmi les Nations, le 29 mai 1989, des mains de son excellence l'ambassadeur d'Israël Mr Ovadia Soffer, en présence de Jacques Chirac, alors qu'il était Maire de Paris.

Comme elle a tenu à me

le souligner, Sarah n'a jamais oublié ce jour du 16 juillet 1942, qui marqua son enfance à jamais :

« Nous avons passé la nuit chez des voisins de palier (un couple d'instituteurs dont j'ignore le nom).

Tôt le matin, vers 6 heures, par la fenêtre ma mère voit arriver deux agents de police et comprend bien sûr qu'ils vont monter chez nous. Elle téléphone alors à l'épicier voisin de madame Marie Fricker qui, faute de moyens plus que modestes ne possédait pas de téléphone. Pourquoi je précise cela ? Parce que le temps d'appeler Madame Fricker au secours, de raccrocher, puis d'essayer de retourner nous réfugier chez nos voisins de palier, la police était déjà là, c'en était déjà fini. Après bien des larmes et des supplications, les agents de police ont accepté de laisser partir mon frère et moi, mais pas ma mère. Plus exactement : l'un des deux a dit : « Allons-nous-en, nous dirons qu'il n'y avait personne ». Ce à

quoi, l'autre a répondu : « Pas du tout, nous sommes venus faire un travail (Sic), nous le faisons ».

C'est pourquoi Madame Fricker qui venait pour nous emmener tous les trois, n'a pu repartir qu'avec mon frère et moi. En repartant vers Bagnolet où elle habitait, distant d'environ 5 kilomètres, elle nous tenait chacun par une main, et courait presque, de crainte que les policiers ne changent d'avis... Il faut préciser que madame Fricker était femme de ménage, son mari était lui, peintre en bâtiment, et qu'ils avaient en plus de nous deux-trois enfants à charge !

Mon père Bencion Wasserman à ce moment avait déjà été déporté par le convoi 4 du 25 juin 1942. C'est dire si les Fricker ont bien mérité cette médaille des Justes, puisqu'en plus du risque encouru pour eux et leurs enfants, ils ont dû travailler encore plus dur pour pouvoir subvenir à nos besoins.

Que dire de plus ? Ce qui me tourmente et dont je ne parle jamais : ni mon frère ni moi ne savons si nous avons dit au revoir à notre mère, si nous l'avons embrassée avant de partir... J'avais 9 ans, mon frère avait 7 ans, nous avons donc tous deux porté l'étoile jaune, jusqu'au 16 juillet 1942... »

Le 19 décembre dernier, le jour des obsèques de Micheline Vasseur à l'église.

Sarah, les sanglots dans la voix, devait évoquer cette famille de Justes, en des termes si émouvants, que nous avons cru bon de les restituer ici, tant ils symbolisent, ce que put être le beau visage de la grandeur humaine, face à la barbarie :

« Vous avez jugé n'avoir rien fait de particulier ou d'héroïque... Dans cette famille Fricker on ne cherchait pas à savoir si un enfant était juif ou non : il avait besoin d'être aidé, on l'aidait. Dans ta famille Micheline, on ne calculait pas son budget pour savoir si on avait les moyens de prendre en charge ces enfants : il le fallait, on le faisait. On ne songeait même pas à savoir s'il était risqué de sauver ces enfants, penser à cela, pour vous, n'aurait eu aucun sens ! Alors comme vos parents, vous nous avez dorlotés, protégés, choyés, à un point tel qu'on ne peut même pas le raconter... A chaque moment de la vie, vous aviez à cœur d'adoucir le vie de ces enfants que l'on avait privés de leurs parents... Je parle de vous trois, car vous avez agi ensemble... C'est bien grâce à vous et sur bien des points à votre amour, que mon frère et moi nous avons pu vivre, nous marier, et goûter au bonheur d'avoir à nous deux 9 petits-enfants. » ■

Claude Bochorberg



### 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etat d'Israël...

Pour ceux qui souhaitent se rendre en Israël pour son 60<sup>ème</sup> anniversaire, notre ami Milo Adoner, rescapé d'Auschwitz, organise comme chaque année un voyage au mois de mai.

Départ le 8 mai – Retour le 21 mai avec une semaine de visite ; au programme : le Mémorial du Kibbutz Lohame Hagetaot, le Mémorial de Yad Vashem, le Mur des Lamentations, notre Monument « Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France » à Roglit, les manifestations du 60<sup>ème</sup> anniversaire. Ensuite une semaine à Eilat ou une semaine de quartier libre.

Le programme est en train d'être élaboré ainsi que les prix. Renseignements : chez Milo Adoner tel 01 48 87 85 56, le soir après 20h.



## Mémoire

# Un rendez-vous annuel fidèlement honoré en mémoire des fusillés du mont Valérien



**C**omme chaque année, sous l'égide de la FSJF, de l'USJF, des FFDJF avec le concours de l'UEVACJ s'est tenu le dimanche 16 décembre au Mont Valérien le 66<sup>ème</sup> anniversaire de la première exécution massive le 15 décembre 1941, sur ordre de l'occupant de 70 Résistants-Opposants-Otages parmi lesquels 53 Juifs qui avaient été extraits du camp de Drancy-la-honte et d'autres camps sur le sol national. Cette exécution massive suivie de la déportation d'un grand nombre d'hommes considérés comme des « criminels judéo-bolchéviques » ainsi que l'ordre donné à la communauté juive de payer une rançon de un milliard de francs furent décidés par Von Stulpnagel en représailles à des attentats commis contre des soldats allemands. Malgré le froid vif, de nombreuses personnalités civiles, politiques, militaires, représentants d'associations de Combattants, Résistants, Déportés et familles de Fusillés avaient tenu à être présents lors de ce rendez-vous traditionnel consacré au souvenir des martyrs, parmi lesquels on peut citer : les capitaines François de Lastic représentant le Premier Ministre et Gardin le Ministre de la Défense, Mr Benoît Ka-

plan représentant le Préfet des Hauts de Seine, Mr Paul Subrini représentant le Président du CGHS, le Commandant Patoux représentant le Président du Sénat, Mr Christian Dupuis Maire de Suresnes, Me Odette Christienne Adjointe au Maire de Paris, Richard Prasquier Président du Crif, Jacques Fredj Directeur du Mémorial, Laurent Goldberg et Rachel Jedinak de la MJP, Mr Heinz Wilhelm Conseiller auprès de l'Ambassade d'Allemagne, Stefa Skurnik et Henri Battner au nom de l'USJF, Maurice Skornik, Alain Kaminski et Madeleine Szmul pour la FSJF, Beate Klarsfeld, Régine et Maurice Lippe des FFDJF, ainsi que les porte-drapeaux des grandes associations de la Mémoire de la Déportation, de la Résistance et de l'Union des EVACJ. Accueil des personnalités par Benjamin Asenhejm, arrêt devant la flamme éternelle du souvenir sur le parvis du Mémorial, dépôts de gerbes, sonnerie aux Morts et hymne national marquèrent les débuts de cette cérémonie coordonnée avec brio par Léon Tsevery, avant que le cortège ne s'engouffre dans la crypte où reposent 16 cercueils de Résistants-Combattants tombés au

combat, dont celui d'une femme juive, Renée Lévy qui paya de sa vie son engagement contre les bourreaux nazis. Après s'être incliné devant les cercueils de ces héros, ainsi que devant l'urne symbolique contenant des cendres de victimes provenant de différents camps nazis, le cortège gagna la clairière des Fusillés, où selon les travaux de Serge Klarsfeld et Léon Tsevery, ce ne sont pas 4500 patriotes comme l'indique la stèle apposée en cet endroit qui tombèrent sous les balles allemandes, mais bien 1007 hommes dont 179 Juifs.

Face au poteau d'exécution situé au centre de la clairière tragique, Serge Klarsfeld, Président des FFDJF, Vice-Président de la FMS, rappela ce que furent les circonstances historiques entourant ce massacre perpétré sur ordre de Von Stulpnagel à l'encontre de ces hommes : « En représailles à des attentats contre l'occupant et dans le contexte de l'entrée en guerre le 11 décembre de l'Allemagne contre les USA à la suite de l'agression de Pearl Harbour par le Japon... Ainsi, le Cdt Militaire Allemand décida d'arrêter et de déporter un millier de notables juifs... 743 de ces notables furent arrêtés le 12 décembre et internés à Compiègne... Ce même Cdt Militaire décida également de fusiller des juifs signalés comme opposants au nazisme... » Puis, après avoir indiqué le lieu de détention où ces hommes avaient été retirés, le président des FFDJF devait revenir sur les chiffres exacts du nombre de fusillés avant de conclure par ces mots : « Nous pensons intensément à ceux qui, il y a 66 ans, sont tombés ici

et dont quelques mois plus tard les femmes et les enfants allaient être pourchassés et déportés après la rafle du 16 juillet 1942. Notre présence ici répond à l'exigence d'une mémoire meurtrie et fidèle. »

Puis, selon le rituel observé en ce haut lieu de la Mémoire, Léon Tsevery rappela un à un le nom des suppliciés pendant que les élèves du Maccabi et du Lycée Alliance de Pavillons Sous-Bois accompagnés de leurs enseignants M Mechali et M Azincot ainsi que de la Directrice Mme Dahan déposaient une rose au pied de la stèle en hommage aux fusillés.

Dans le prolongement de ces gestes symboliques, le Grand Rabbin Alain Goldmann devait rendre hommage aux jeunes fidèlement présents lors de cette cérémonie, avant de procéder aux prières d'usage dont le Kaddish repris par l'assistance, et que ne retentisse la sonnerie aux Morts interprétée par un détachement de la Musique de l'Armée de Terre.

Enfin, à l'extérieur du Mont Valérien, un dernier hommage devait être rendu devant la stèle en souvenir des fusillés juifs avec recueillement et dépôts de gerbes. Le même jour au petit matin, fidèle à la tradition instituée par Serge Klarsfeld et les FFDJF, avant que ne débute cette cérémonie au Mont Valérien, une gerbe devait être déposée au pied de la plaque apposée sur le mur de l'Ecole Militaire, en hommage aux 743 Juifs, qui furent raflés le 12 décembre 1941, puis internés à Compiègne, et dont la plupart périrent plus tard dans les camps nazis. ■

Claude Bochurberg



## LA CEREMONIE DU MONT-VALERIEN DU 23 FEVRIER 2008

Au Mont Valérien il y eut aussi polémique, à cause de nous. Pourquoi ? Beaucoup d'entre vous s'en souviennent. A une époque où l'on considérait encore que les Juifs s'étaient laissés conduire en déportation « comme des moutons », Leon Tsevery et moi avons dénombré les résistants et opposants juifs fusillés dans ce haut lieu de martyrologie de la Résistance française : le Mont Valérien – Nous sommes parvenus au nombre de 179 Juifs qui y furent fusillés ; mais notre étude nous a permis de déterminer que le nombre total de fusillés au Mont Valérien n'était pas 4 500, comme inscrit arbitrairement sur la dalle de granit au centre de la clairière des fusillés, mais de 1 007. 17 % de Juifs parmi les exécutés alors que la proportion de Juifs dans la population française était de 0,6 % montre la part prise par les Juifs dans la Résistance. Il n'en est pas de même si l'on rapporte 179 à 4 500.

Pendant 20 ans nous avons publié document sur document, ainsi que la liste intégrale des fusillés et personne n'a réclamé un fusillé de plus au Mont Valérien. La rectification s'est faite très discrètement par un panneau explicatif modeste peu visible et placé à la sortie du tunnel, à l'entrée de la clairière. C'était peut-être trop visible quand même et samedi après-midi 23 février quand nous avons pénétré dans la clairière, le panneau avait été déplacé de côté, où il n'avait aucune chance d'être déchiffré. Gageons qu'après le discours du Président de la République rétablissant le chiffre d'un millier de fusillés, le panneau sera réinstallé en un lieu beaucoup plus visible.

Le Président de la République venait au Mont Valérien à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de l'abbé Franz Stock, canonnier allemand à Bourges et à Fresnes, dont les relations humaines avec tous les internés et otages avaient été si reconfortantes pour eux. C'était aussi pour le Président l'occasion de rendre hommage à tous les fusillés chrétiens et juifs et il a choisi pour illustrer son propos Honoré Etienne d'Orves, dont la fille était présente, et Joseph Epstein, dont le fils était présent. Mr. Jurgen Ruttgers, Président du Land de Rhénanie, dont l'abbé Stock était originaire participait à la cérémonie ainsi que des écoliers allemands de la ville d'Arnsberg, ville natale de l'abbé.

Signalons que pendant son discours, évoquant le célèbre geste de Willy Brandt au ghetto de Varsovie, le Président a déclaré « et je le dis devant Beate et Serge Klarsfeld pour qui j'ai tant d'amitié et d'admiration ».



## Témoignage

Roger

LENZIKI

**C**e petit garçon que l'on voit sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appe-

lait Roger Lenziki et était né le 10 décembre 1938 à Mannheim. Réfugié d'Anvers, il se trouvait interné au centre d'émigration à Marseille au moment où il fut arrêté avec sa mère lors de la grande rafle de la zone

libre le 26 août 1942. Le 16 septembre, soit trois semaines plus tard, Roger était déporté avec sa mère par le convoi 33, en direction d'Auschwitz. Tous deux furent conduits à la chambre à gaz dès leur arrivée. ■ **C.B.**



## DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, M. NICOLAS SARKOZY

Monsieur le Ministre-Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les membres de familles de fusillés,

L'occasion qui nous rassemble aujourd'hui dans la clairière des fusillés du Mont Valérien est exceptionnelle.

C'est à vous, M. le Ministre-Président, ainsi qu'aux amis français et allemands de l'abbé Franz Stock, que revient l'initiative de célébrer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort, le 24 février 1948. Avant de vous incliner sur sa tombe demain à Chartres, vous avez souhaité visiter le Mont Valérien où cet aumônier militaire allemand accompagna au poteau d'exécution la plupart des condamnés à mort qui y furent fusillés.

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes la première personnalité politique allemande à venir en ces lieux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Au nom de tous les Français, au nom des familles de tous ceux qui ont payé de leur vie le combat pour notre liberté, au nom de ceux qui font vivre la mémoire du Mont Valérien, je vous remercie de faire ce geste. Il comptera dans les relations franco-allemandes.

OR

Il n'est guère besoin de revenir sur le récit que nous ont fait, voici un instant, ce jeune Français et ce jeune Allemand. Chacun d'entre nous sait et imagine les exécutions qui, pendant quatre ans, eurent lieu dans cette clairière, matin après matin, jour après jour.

Pour la première fois dans ce lieu en tant que Président de la République, mon hommage fervent s'adresse d'abord, bien sûr, aux fusillés.

Entre janvier 41 et août 44, ils furent plus de 1 000 à tomber ici sous les balles de l'ennemi. Le 23 février 1942, il y a tout juste 66 ans, ils étaient sept, sept membres du réseau du Musée de l'homme, un réseau de résistance fondé dès l'été 1940.

Le plus souvent ces fusillés étaient des hommes, mais il y eut aussi des femmes. Beaucoup de résistants, mais parfois aussi des otages, et toujours en tout cas des héros. Français, mais aussi étrangers, et parfois même allemands. Catholiques, juifs, communistes... Toujours patriotes, démocrates. Esprits libres et forts, prêts à payer de leur vie la défense de l'honneur et de la liberté. Le plus vieux avait 97 ans, le plus jeune tout juste 17.

Quelles que soient leur nationalité et leurs convictions, ils furent pourchassés, torturés, déportés ou fusillés, pour que leurs enfants, dont certains se trouvent parmi nous en ce lieu, et pour que nous-mêmes aujourd'hui, puissions vivre libres et maîtres de nos destins. Au-delà de leur nationalité, tous se dressaient contre la barbarie et l'inhumain. Ne les oublions pas.

Honoré d'Estienne d'Orves fut parmi les premiers à rejoindre à Londres le général de Gaulle. Il fut parmi les premiers à créer en France un réseau clandestin de résistance. Il fut parmi les premiers à tomber dans cette clairière.

D'Estienne d'Orves était un homme droit, un homme juste. Il croyait dans la France éternelle. Pendant les sept mois de sa détention, qui fut si rude, il ne pensa qu'à aider les autres. Une femme emprisonnée à ses côtés a témoigné après la guerre : « Il était si éloigné de la laideur qu'elle ne l'atteignait pas, qu'il n'y croyait pas, ou qu'il lui trouvait toujours une explication qui la transformait ».



A l'heure de mourir, cette figure lumineuse pensa au pardon et à la paix, pensa à la France et à l'Allemagne.

C'est en vers, que sa fille Monique, à peine âgée de 13 ans, voulut rendre hommage à son père :

*« d'Estienne d'Orves,  
C'est le nom d'un Français, d'un chrétien, d'un martyr,  
Comme il a su bien vivre, il a su bien mourir ».*

✎

Epstein et d'Orves n'avaient pas grand-chose en commun, à l'exception de l'essentiel : l'amour de la liberté jusqu'au sacrifice de sa vie.

Epstein était juif, polonais, communiste. Il fut l'un des chefs militaires de la Résistance les plus efficaces et les plus talentueux. Il voulait l'unité de la Résistance intérieure par-delà les clivages partisans.

Son courage sous la torture n'eut d'égal que la sobriété de ce message, quelques semaines avant sa mort : *« J'ai passé de mauvais moments, j'en passerai encore d'autres [...] Je m'attends au pire mais saurai mourir le front haut ».*

✎

Lorsqu'en ces lieux, la froide mécanique des exécutions se mettait en marche, lorsqu'il semblait ne plus rester de place pour la moindre manifestation d'espoir ou d'humanité, brûlait toutefois une petite flamme de réconfort et d'espérance. C'était celle qu'entretenait l'abbé Stock.

Toutes les familles dont l'un des membres a été aux mains de la Gestapo, ont témoigné que Franz Stock assista aussi bien ceux qui croyaient au ciel que ceux qui n'y croyaient pas. C'est à lui que Gabriel Péri confia son alliance. C'est à lui que d'Estienne d'Orves remit cette photo des siens qui l'avait tant aidé en prison. C'est par lui qu'Edmond Michelet eut des nouvelles de sa femme. C'est de lui que Joseph Epstein reçut une Bible pour y écrire ses derniers mots et reconnaître son fils.

Bien sûr, Stock était un Allemand aux côtés d'autres Allemands. Il aidait les condamnés à mourir, il n'empêchait pas leur mort.

Mais dans cette clairière où se perpétrèrent tant de cruautés, la présence apaisante de Stock, le regard fraternel et profondément humain qu'il posait sur chaque condamné, les liens d'amitié et de confiance qu'il noua avec beaucoup d'entre eux, étaient l'image d'une réconciliation avant la réconciliation.

✎

Jeunes lycéens français et jeunes lycéens allemands, entendez-vous le message qu'ici, dans cette clairière, Honoré d'Estienne d'Orves, Joseph Epstein, Gabriel Péri, Missak Manouchian et tous les autres, vous adressent ?

L'histoire n'est pas une marche forcée contre laquelle nous ne pourrions rien. Le destin d'un pays repose sur l'audace de son peuple, sur le courage et la clairvoyance des hommes et des femmes qui l'habitent, sur les choix qu'ils font ou qu'ils ne font pas.

C'est parce que de Gaulle est parti pour Londres, et parce que des hommes comme Schumann, Cassin, Messmer et d'Estienne d'Orves l'ont rapidement rejoint, qu'à la sortie de la guerre la France était dans le camp des vainqueurs.



C'est parce que Jean Moulin, Germaine Tillon, Henri Rol-Tanguy, Marx Dormoy, et tant d'autres, mirent l'amour de leur pays et la dignité humaine au-dessus de leur propre vie, que la France n'a pas perdu son honneur.

C'est parce qu'Eisenhower et Montgomery osèrent le débarquement que nos pays furent enfin libérés et les démocraties victorieuses.

C'est parce que Stock était dans cette clairière, qu'à l'heure terrible de la mort, de nombreux fusillés eurent un peu de réconfort et d'humanité. Et c'est parce qu'il y eut des personnalités comme Hans et Sophie Scholl, Claus von Stauffenberg, Otto Kühne, que nous ferons toujours la différence entre les Allemands et les nazis.

C'est parce que Monnet et Schumann ont cru dans la CECA que nous avons aujourd'hui l'Europe. C'est parce que Willy Brandt s'est agenouillé au ghetto de Varsovie que l'Allemagne a recouvré son honneur. C'est parce que de Gaulle et Adenauer ont choisi de mettre fin au cycle interminable de la vengeance et du ressentiment, que nous vivons aujourd'hui dans la paix et l'unité.

Rien n'arrive aux hommes et aux nations par hasard.

Ce qui fait le destin d'une nation, c'est la grandeur d'âme de son peuple.

Une nation est grande quand elle a de grands desseins. Elle est grande quand elle refuse la fatalité. Elle est grande quand elle n'a pas peur. Elle est grande quand elle ose. Elle est grande quand elle est visionnaire. Elle est grande quand elle a un idéal et qu'elle le met en œuvre. Elle est grande quand des hommes et des femmes d'exception, animés de convictions fortes, se lèvent pour lui montrer la voie.

Toute nation a son avenir entre ses mains : c'est la grande leçon de la Résistance, de la réconciliation franco-allemande, de la construction européenne.

Nous en souvenir est un devoir.

Nous le devons aux fusillés du Mont Valérien comme à ceux qui, après la guerre, œuvrèrent tant pour que cette barbarie et cette tourmente prennent fin à jamais.

**Le Journal du Dimanche** 24 février 2008

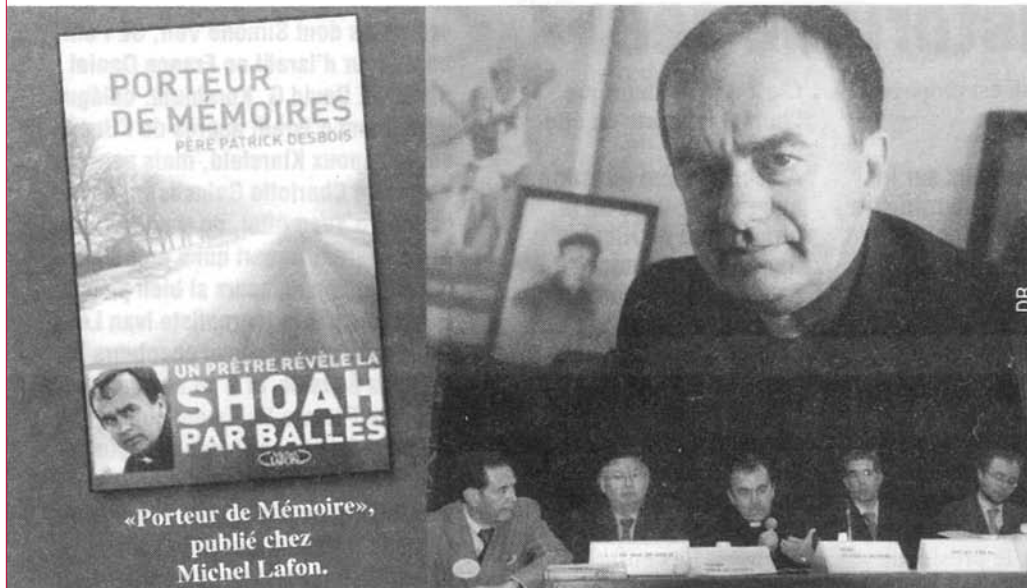


Ci-contre, avec Serge Klarsfeld, au mont Valérien, pour un hommage aux fusillés et à la mémoire de l'abbé allemand Franz Stock.



## Mémoire

# Soirée-rencontre mémorable avec le Père Patrick Desbois en la synagogue Charles Liché



**L**e jeudi 14 février dernier, en la synagogue Charles Liché, en présence d'une affluence record, tel un jour de Kippour, le Père Patrick Desbois, Directeur du Service National des Evêques de France pour les Relations avec le Judaïsme, Conseiller du Vatican, est venu présenter son remarquable ouvrage : « Porteur de Mémoires », publié chez Michel Lafon, lequel retrace son propre parcours, et rend compte de son travail inouï, opéré sur le terrain

depuis toutes ces dernières années, pour identifier et expertiser en Ukraine tous les sites d'extermination des Juifs par les unités mobiles, qui débutèrent ces tueries massives dès l'invasion de l'Union Soviétique au printemps 1941.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'armée allemande en territoire soviétique, ces unités mobiles appelées « Einsatzgruppen » encerclaient les villages d'Ukraine et tuaient systématiquement leurs habitants juifs, hommes, femmes et

enfants, avant de les enterrer souvent encore vivants dans des fosses communes. Au cours de cette soirée mémorable, à laquelle participèrent Serge Klarsfeld, Jacky Fredj Directeur du Mémorial, et le rabbin Olivier Kaufmann, le Père Patrick Desbois devait longuement expliciter comment étaient organisés ces massacres des Juifs qui avaient lieu au grand jour. Faisant montre d'une méthodologie novatrice, appuyée en amont par un examen des archives alle-

mandes et soviétiques, le Père Desbois déclara qu'il avait désormais identifié et expertisé de très nombreux sites d'extermination regroupant parfois plus de 10.000 victimes.

Cette reconstitution de la mise en œuvre de la Solution Finale ne peut se faire, devait préciser le Père, sans le concours des témoins ukrainiens qui sont consultés sur place, de même que les preuves du génocide sont apportées par les quelque 7000 douilles qui ont été retrouvées à ce jour, ainsi que divers objets ayant appartenu aux victimes, avec l'indication précise de l'endroit où ils ont été découverts. Tous les intervenants ont tenu à saluer ce travail exemplaire, incomparable, mené par ce prêtre hors du commun, ami des Juifs, auquel à juste titre un hommage vibrant fut rendu, avant que ne fusent les nombreuses questions d'une salle archi comble prise sous le charme de cet homme de Bien, qui ce soir-là, signa quelque 150 livres avec le sourire... ■

Claude Bochorberg

## “L'Album d'Auschwitz” à Madrid

Le matin qui a suivi l'inauguration de notre exposition à la gare de la Potsdamer Platz à Berlin, Serge Klarsfeld a pris l'avion pour Madrid. Le gouvernement espagnol lui avait demandé de venir présenter aux médias la nouvelle édition en langue espagnole de l'Album d'Auschwitz, que Serge Klarsfeld avait retrouvé en 1980 et dont, la même année, il avait publié la première édition en anglais et en français. L'édition espagnole de l'ouvrage (déjà édité par Yad Vashem en hébreu, anglais, allemand, français et italien) est remarquable. La presse écrite (voir la page entière de El País), la TV et la radio ont longuement interrogé Serge Klarsfeld qui a eu l'honneur d'allumer une des six bougies lors de la grande cérémonie commémorant la Shoah et qui a réuni une assistance exceptionnelle : les Ministres espagnols des Affaires Etrangères, de la Justice et de l'Education Nationale y ont pris la parole.



## cultura

## SERGE KLARSFELD Historiador

Él y su esposa, famosos 'cazadores de nazis', localizaron a una superviviente de Auschwitz que rescató 200 fotografías realizadas por la SS, las únicas de la llegada de trenes con prisioneros a ese campo. Ahora se publican en un libro.



Serge Klarsfeld muestra la fotografía de los hermanos de Lili Jacob, que murieron gaseados al poco de llegar a Auschwitz. / DANIEL MORDZINSKI

## “El drama del genocidio lo es de la cultura europea y cristiana”

OCTAVI MARTÍ  
París

Serge Klarsfeld (Bucarest, 1935) es historiador y abogado. No le interesan las leyes, pero sí la justicia. Él y su esposa Beate se han hecho famosos como *cazadores de nazis*. La organización nazi Odessa intentó asesinarles. Tienen dos hijos, Arno y Lida. El padre de Klarsfeld, resistente en la misma organización que François Mitterrand, fue detenido por los alemanes en 1943. Murió en Auschwitz tras salvar la vida de su esposa y sus dos hijos.

Serge, a partir de los años sesenta, abandonó su pasión por Balzac y Stendhal, así como su empleo en la televisión pública, para ocuparse de la historia de todos y cada uno de los 76.000 deportados judíos franceses. Y encontró 200 imágenes, realizadas por los nazis, las únicas que documentan la llegada de los trenes de prisioneros a Auschwitz y su posterior selección. Ahora se publican en el libro *Auschwitz. El álbum fotográfico de la tragedia* (Metáfora). Klarsfeld presenta hoy la edición española, en el Círculo de Bellas Artes, de Madrid, a las 19.30.

**Pregunta.** ¿Qué recogen las imágenes del libro?

**Respuesta.** Se trata de una colección de 200 fotos, casi con seguridad tomadas todas ellas por la misma persona, que muestran

la llegada, entre el 15 de mayo y el 15 de junio, al campo de concentración y posterior exterminio de miles de judíos húngaros en Auschwitz. Son fotos que muestran cómo se organiza, ya en los andenes de la estación, la selección entre quiénes son enviados directamente a la cámara de gas y quiénes van a ser utilizados como trabajadores forzados. Son como los llamados *manuscritos del mar Muerto*. Es el último testimonio de la existencia de miles de personas.

**P.** ¿Quién sacó las fotografías y por qué?

**R.** En Auschwitz estaba prohibido sacar fotos. Sólo podían hacerlo los responsables del servicio de antropometría, que fotografiaban a los prisioneros para ficharlos. Bruno Walter, un antiguo obrero en paro, era el jefe del servicio y Ernst Hoffmann, que había sido profesor, era su ayudante. Ellos tomaron las fotos. Las otras imágenes que poseemos de Auschwitz son las tomadas por la Resistencia en el interior del campo, esas que muestran una mujer desnuda, corriendo, y otras dos en que vemos cómo sacan los cadáveres de las cámaras de gas.

**P.** ¿Por qué quedan tan pocas imágenes?

**R.** Porque los nazis las destruyeron. Las 200 de Auschwitz fueron rescatadas por una superviviente, Lili Jacob, que las encon-

tró en el campo de Dora, al que había llegado después que los alemanes abandonaran Auschwitz por el avance de los soviéticos. Y en las fotos ella se reconoció y llegó a identificar a varios de sus familiares.

**P.** Las fotos estaban ordena-

“Las 200 fotografías fueron rescatadas por Lili Jacob, que se reconoció en ellas”

“Muestran la organización de los prisioneros en los andenes”

“Muchos judíos que vivían en Francia sobrevivieron gracias a los franceses”

das a partir de criterios “técnicos”.

**R.** Hay algunas leyendas informativas. En la primera de ellas se habla del trasplante de los judíos de Hungría. El término “trasplante” supone traslado y reubicación, no comporta ningun-

a idea de muerte. Luego se habla de “selección de hombres aptos para el trabajo” o de “hombres no aptos para el trabajo”. Y no ser apto significaba la muerte inmediata pero eso no se ve en las fotos. Sólo en un par o tres de imágenes se hace evidente la violencia reinante.

**P.** ¿Por qué se ha tardado tantos años en conocer la totalidad de las fotos del álbum?

**R.** Porque en la inmediata posguerra, Lili Jacob vendió a los supervivientes de la comunidad judía de Praga el derecho a sacar copias para poder comprar un billete y emigrar a Estados Unidos. Luego, con la instauración del comunismo, las imágenes quedaron en el Museo judío de Estado de Praga y un juego de copias fue donado al Museo de Auschwitz. Pero nada se decía de su procedencia. En 1964, en un proceso celebrado en Francfort, contra antiguos nazis, las fotos permitieron identificar a algunos guardianes de las SS y Lili Jacob las presentó. Había pasado a llamarse Lili Zelmanovic.

**P.** ¿Y cómo la localizó?

**R.** Me puse a buscarla poco tiempo después. En Francfort me explicaron que vivía en Miami pero, una vez allí, no había ninguna mujer que se llamase así. Contraté a un detective que enseguida descubrió que el señor Zelmanovic había muerto y que ella ahora respondía a otro

apellido. Se había casado con Eric Meier, un alemán y antiguo resistente y soldado contra el nazismo. Fui a su casa y, al principio, se mostraba reticente a recibirme. Cuando le dije que conocía el número con que la habían tatuado al entrar al campo (un número que ella se había hecho borrar) aceptó hablar conmigo.

**P.** ¿Y cómo le convenció para que se desprendiera de las fotografías?

**R.** Enseguida tanto a ella como a Eric les pareció lógico que aquel álbum no siguiese estando en su casa, sino que había que donarlo al pueblo judío, en Jerusalén, al Yad Vashem, el memorial del genocidio. Con mi esposa Beate les organizamos el viaje a Jerusalén. Luego, en 1980, publicamos una primera edición del álbum, en francés y en inglés.

**P.** Sorprende la tardanza en revelar el conjunto de las fotos, su origen y su historia.

**R.** Cuando terminó la II Guerra Mundial no había un gran interés en hablar del genocidio judío. Era el momento de los ganadores, de los soldados heroicos, de los generales que habían ganado la guerra. Se celebraba a quienes habían tenido un papel activo en el desarrollo de la guerra. Los judíos aparecían en un papel pasivo. Era los nazis quienes les habían elegido para ese papel. Ni siquiera tenían derecho a abjurar de la religión, que sí lo tuvieron en otras persecuciones. Y para buena parte de Europa esos judíos del Este eran algo así como gitanos, gente aparte, con otra cultura, pobres. En el Viejo Continente de 1930 eran casi los únicos no cristianos. No se les tenía en gran estima. El drama del genocidio es un drama de la civilización europea y cristiana. Luego, la guerra fría, con la división del mundo en dos bloques, no facilitó las cosas.

**P.** Entonces, las personas que aparecen en la fotografía ¿son judíos húngaros?

**R.** Sí y no. Son judíos de Rutenia, de una zona vecina a los Cárpatos, que había pertenecido al Imperio Austro-húngaro hasta 1918; luego, pasó a ser territorio eslovaco; a partir de 1939, húngaro y, una vez acabada la guerra, soviético. Hoy, la región forma parte de Ucrania.

**P.** Usted ha contribuido a que el ex presidente francés Jacques Chirac rompiera con la explicación histórica del gaullismo y reconociera la responsabilidad de la República Francesa en la deportación de miles de judíos.

**R.** No. La responsabilidad no es de la República, sino de Francia. La República había dejado de existir, pero el mariscal Pétain y su primer ministro Pierre Laval, al frente del régimen de Vichy, simbolizan Francia. No eran personajes de segunda fila. Laval, como ministro de la III República, había viajado a Moscú, Berlín y Washington. Pero también hay que decir que el 75% de los judíos que vivían en Francia sobrevivió y eso fue así gracias a los franceses. El 25% que murió fue a causa de Vichy.



# Yom HaShoah

5768/2008

## Déroulement de la cérémonie

19H30

Allumage des six bougies du Souvenir par d'Anciens Déportés  
et des enfants du Talmud Tora

### Allocutions

- **Monsieur Éric de Rothschild**  
Président du Mémorial de la Shoah
- **Monsieur Francis Lentschner**  
Président du Mouvement Juif Libéral de France
- **Maître Serge Klarsfeld**  
Président des Fils et Filles des Déportés Juifs de France
- **Monsieur Joël Mergui**  
Président du Consistoire de Paris
- **Madame Anne-Marie Revcolevschi**  
Directrice Générale de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- **Son Excellence Daniel Shek**  
Ambassadeur d'Israël en France
- **Monsieur le Rabbin Daniel Farhi**
- **Monsieur Richard Prasquier**  
Président du Crif

Lecture des premiers Noms du convoi N° 36 par des enfants

20H45

Fin de la cérémonie

**MONSIEUR FRANCIS LENTSCHNER,**  
Président du MJLF  
**MONSIEUR ÉRIC DE ROTHSCHILD,**  
Président du Mémorial de la Shoah

**MESSIEURS LES RABBINS**  
**DANIEL FARHI**  
**STEPHEN BERKOWITZ**  
**CÉLIA SURGET**

Vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la cérémonie officielle  
du Yom HaShoah 5768

Le mercredi 30 avril à 19H30 précises,  
Au Mémorial de la Shoah,  
17 Rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris

## LES TROIS COUPS

Quand il entendit  
Fraper les trois coups  
Le comédien ne se trouvait pas  
Dans sa loge au théâtre

Quand il entendit  
Fraper les trois coups  
Il n'était pas non plus  
Dans les coulisses  
Par lesquelles il faisait habituellement  
Son entrée en scène  
En passant par le côté cour  
Tandis que sa partenaire  
Le rejoignait  
Par le côté jardin

Quand il entendit  
Fraper les trois coups  
C'était le petit matin.  
Réveillé en sursaut  
Et assis dans son lit  
Il se demanda  
S'il n'avait pas rêvé ?

Quand il réentendit  
Fraper les trois coups  
Encore à moitié endormi  
Il se leva et passa sa robe de chambre  
Pour aller ouvrir la porte

Sur le palier  
Il y avait deux agents de police  
Et ce n'était pas les figurants  
Qui jouaient dans la pièce avec lui  
Mais de vrais policiers  
Aux ordres du gouvernement de Vichy  
Qui venaient l'arrêter

Il n'avait pas tué  
Il n'avait pas volé  
On lui reprochait seulement d'être Juif..

Quand il entendit  
Claquer les trois coups  
Le comédien tentait de s'évader  
Et c'est étendu sur le sol  
Qu'il signa son dernier autographe  
À l'encre rouge de son cœur

Narc Valence

## PARTIES D'ÉCHECS

A l'OSE, 117 rue du Fg du  
Temple 75010, dans le  
cadre de « La pause café  
», Guiora Markowicz, or-  
phelin de la Shoah, FFD-  
JF, vous attend tous les  
jeudi à partir de 14h pour  
des parties d'échecs ou-  
vertes à tous. Pour toute  
information, joindre :  
l'OSE au 01.53.38.20.20  
ou la pause café au :  
01.44.59.35.62.

Le 21 décembre, le Conseil d'Etat s'est déclaré incompétent en décidant que le fond du litige, c'est-à-dire l'éventuelle responsabilité de la SNCF dans la déportation des Juifs relève des juridictions judiciaires. Ainsi, le jugement rendu en première instance par le tribunal administratif de Toulouse le 6 juin 2006 est définitivement annulé.



Stèle  
translucide  
où figurent  
les noms  
des tout-petits  
déportés  
avant d'être  
scolarisés.  
Elle a été  
apposée  
le 27 janvier  
au square  
Léon Serpollet  
par l'AMEDJ  
du XVIII<sup>ème</sup>  
arrondissement.



## "Valmanya" au Mémorial de la Shoah

Le réalisateur André Soucarrat a reçu à Paris, en présence de l'ambassadeur d'Israël, Daniel Shek, l'un des cinq prix décernés par l'association Zakhor pour la Mémoire, pour son film "Valmanya".

**A**u cours de la cérémonie, qui s'est déroulée dans les locaux du Mémorial de la Shoah, le célèbre avocat Serge Klarsfeld a souligné "l'importance du travail d'André Soucarrat qui permet de ne pas oublier certains événements tragiques, vécu par le département des Pyrénées-Orientales.

Certes, on connaît les pages noires du camp de Rivesaltes, le Drancy de la zone libre où beaucoup de juifs passèrent avant d'être déportés à Auschwitz, Birkenau, Treblinka...

On connaît peut-être moins l'histoire de Valmanya et celle des résistants du réseau de Prades".

### Des invités de marque

Visiblement ému, comme les deux autres lauréats, le chanteur Hugues Aufray, distingué pour sa chanson "Petit Simon", et le réalisateur Nicolas Ribowski primé pour son documentaire sur "Les Justes", André Soucarrat a simplement avoué qu'il avait voulu savoir.

*"Que s'est-il réellement passé au cours de cette nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 1944. Après 203 heures d'entretiens et six ans de travail, j'ai la réponse".*

Au cours de la soirée, marquée par la présence de nombreuses personnalités dont les artistes Myriam Daujat et Charlotte Julian, le président de Zakhor pour la mémoire, le Perpignanaise Philippe Benguigui, a également rappelé que "l'association distingue chaque année un engagement, une action qui perpétue le devoir de mémoire, soit un travail ou une œuvre conséquente ayant fait l'objet d'une réflexion significative sur les thèmes de la mémoire de la Shoah, ou de la tolérance, ou de l'humanisme, ou de la lutte contre toutes les formes d'exclusions".

la fête fut quelque peu ternie par l'absence de deux lauréats de marque, l'écrivain Martin Gray et le comédien Roger Hanin, bloqués par la grève des contrôleurs aériens.



Z.C. De g. à dr : Serge Klarsfeld, André Soucarrat, Daniel Shek et Philippe Benguigui. Photo Philippe Dobrowolska



Voici mon message lors de la Table Ronde consacrée à la Tunisie, en décembre 2007 à laquelle je n'ai pu participer :

Je ne puis être des vôtres aujourd'hui et je le regrette ; mais sachez que la meilleure connaissance du sort des Juifs de Tunisie dans la période tragique Novembre 1942-Mai 1943 est une constante de mon activité éditrice à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah où je préside le Comité de lecture de la collection « Témoignages ».

C'est ainsi que j'ai projeté la publication de trois volumes consacrés à cette page méconnue de la Shoah, puisque heureusement cette catastrophe a effleuré les Juifs tunisiens sans les anéantir ; mais le couperet est passé bien près et l'épée de Damoclès en a supprimé certains d'entre eux. C'est pourquoi j'ai décidé d'élever un monument de papier à cet épisode de la Shoah, puisque le papier est souvent plus durable que la pierre ou le marbre. Le sculpteur de ce monument ne pouvant être que Claude Nataf, auquel m'attache une longue et solide amitié et dont l'érudition en ce domaine historique est prodigieuse. Les personnages de cet ensemble monumental sont ceux qui ont produit immédiatement des récits documentés, précis et originaux : Robert Borgel, qui a vécu aux côtés de son père, Moïse, Président de la Communauté, toutes les péripéties de cette persécution ; Paul Ghez, auteur de « Six mois sous la botte », Gaston Ghez, auteur de « Nos martyrs sous la botte allemande » ; Maximilien Trenner, interprète de la Communauté auprès des SS, dont le récit « La croix gammée s'aventure en Tunisie » est inédit de même que les témoignages des présidents des communautés de Sfax et de Sousse.

Grâce à eux tous les Juifs de la Tunisie sous l'occupation allemande continueront à vivre une existence virtuelle mais bien réelle : il suffira d'entrer dans ces trois ouvrages comme dans une machine à remonter le temps et la lecture les verra plongés dans l'angoisse ou se reprenant à espérer.

C'est ainsi que l'on combat l'oubli ; c'est ainsi qu'on maintient le souvenir. Le peuple juif n'oublie pas ; les Juifs de Tunisie et leurs descendants éparpillés dans le monde n'oublieront pas non plus cette étape douloureuse d'un passé dont eux-mêmes dépendent.

### ***SOCIETE d'HISTOIRE DES JUIFS DE TUNISIE***

**(S.H.J.T.)**

45, rue La Bruyère  
75009 PARIS

Monsieur le Président et Cher Ami,

Au lendemain de la cérémonie commémorative de la rafle des Juifs de Tunisie par les S.S., je tiens à vous exprimer les remerciements de la Société d'histoire des Juifs de Tunisie pour votre présence hautement symbolique et pour votre soutien. Permettez-moi d'y joindre l'expression de ma gratitude personnelle et de ma reconnaissance parce que si cette cérémonie a pu voir le jour en 1997 et prendre ensuite l'ampleur qu'elle a aujourd'hui, c'est grâce à vos encouragements .

Nos parents et grands-parents lorsqu'ils ont eu connaissance des souffrances subies par les Juifs d'Europe ont eu honte d'étaler leurs propres souffrances qui leur semblaient alors bien mineures. Ce n'est pas une raison pour les occulter et c'est grâce à vous que nous avons pu leur rendre hommage et réconcilier les originaires de Tunisie avec leur propre histoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher ami, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*Reçu à vos remerciements*

Claude Nataf



## Mémoire

# Cérémonie en mémoire des victimes de la rafle des Juifs de Tunisie

Le dimanche 9 décembre dernier, au Mémorial de la Shoah, dans le prolongement d'une table ronde tenue au même endroit le dimanche précédent réunissant de nombreux intervenants, s'est déroulée sous l'égide de la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie, la traditionnelle cérémonie marquant le 66<sup>ème</sup> anniversaire des victimes de la rafle opérée par le SS, le 9 décembre 1942 en Tunisie occupée.



**A**u cours de cette imposante cérémonie suivie par un public dense de personnalités parmi lesquelles on remarquait, hormis les porte-drapeaux et les représentants de nombreuses associations de Résistants, Combattants, Déportés et Fils et filles de Déportés Juifs de France, le Maire de Paris Mr Bertrand Delanoé, son excellence Mr Daniel Shek, Ambassadeur d'Israël en France, Mr Raouf Najar Ambassadeur de Tunisie, Mr David Messas Grand Rabbin de Paris, les Rabbins Philippe Assous, Haim Korsia, Michel Serfaty, le Médecin Général Hugard représentant le Ministre de la Défense, le Commandant Le Querre représentant le Ministre des AC, Mesdames Odette Christienne adjointe au Maire de Paris, Dominique Bertinotti Maire du 4<sup>ème</sup>, Messieurs Joël Mergui Pré-

sident de l'ACIP, Serge Klarsfeld, Jacques Fredj, Philippe Allouche au nom de la FMS, Milo Adoner représentant de l'UDA, Denis Elkoubi Président de la Commission Shoah de l'ACIP, etc. Des gerbes furent déposées en souvenir des victimes, avant que Claude Nataf, Président de la SHJT n'évoque avec ferveur et gravité les circonstances historiques de cette rafle tragique qui engendra de nombreux morts et se solda par l'enrôlement manu militari de milliers de travailleurs forcés, ce dont témoigne aujourd'hui la réédition sous les auspices de la FMS du remarquable récit de Robert Borgel : « Etoiles jaunes et Croix gammées », récit préfacé par Serge Klarsfeld et annoté avec soin par Claude Nataf. « La Shoah, sous peine d'être banalisée ne doit pas être tronçonnée...3000

jeunes Juifs de Tunisie s'engagèrent en 1939. Beaucoup tombèrent sur le sol de France... Pourquoi, écrit André Kaspi, ce silence trop peu fréquemment rompu sur les Juifs d'Afrique du Nord, comme s'ils n'avaient pas souffert, eux aussi, des effets de la persécution raciale, comme s'ils avaient été préservés des malheurs de la guerre, en un mot : comme s'ils avaient survécu à la Shoah... » devait déclarer le Président de la SHJT, avant de revenir sur l'ignominieuse législation de Vichy, puis sur le sort « fait à ceux de Tunisie qui éclaire le dessein nazi d'anéantir la totalité du peuple juif. » Ensuite, après avoir rappelé le rôle joué par le SS Rauff, l'inventeur des chambres à gaz mobiles dans la persécution des Juifs de Tunisie et les tentatives effectuées par les Klarsfeld pour le faire extradier du Chili, Claude Nataf devait rendre un hommage aux victimes, au Président de la Communauté Moïse Borgel et à son fils Robert, aux résistants, ainsi qu'à tous ceux qui vinrent en aide aux persécutés dont Moncef Bey, le gouverneur de Tunis. C'est sur un appel à la responsabilité pour s'opposer aux négateurs de l'Histoire et sur celle de transmettre à notre tour la Mémoire de la Shoah, que devait se conclure cette allocution,

avant que le Grand Rabbin de Paris Mr David Messas, Milo Adoner survivant d'Auschwitz, et quatre personnalités de la Résistance Combattante Tunisienne ne procèdent à l'allumage des 6 bougies en hommage aux disparus, aux enfants juifs assassinés et aux Justes qui sauvèrent des Juifs souvent au péril de leur vie.

Puis, le protocole de cette émouvante cérémonie devait se poursuivre par l'intervention du chœur d'enfants de la synagogue Rebbi Hai Lomet, l'interprétation d'un psaume par le Rabbin Amos Haddad, le chant des Partisans par la chorale Zamir, et la lecture du message du représentant du Grand Rabbin de France Mr Joseph Sitruk, rendant hommage à la SHJT puis exhortant l'assistance à ne pas oublier, avant que des jeunes ne rappellent, un à un, le nom des victimes juives exécutées et déportées par les nazis.

Après ce temps fort du rappel des noms, le chœur d'enfants devait interpréter le fameux « Amar Léavraham », puis cette cérémonie, conduite avec brio, devait s'achever par la prière des Morts, avant que les différentes personnalités ne viennent saluer les porte-drapeaux au sein de la Crypte où brûle une flamme éternelle. ■

Claude Bochorberg



# Nouveaux déboires judiciaires pour Jean-Marie Le Pen

**DÉRAPAGE** ■ Le 8 février, le président du FN a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris, à trois mois de prison avec sursis et à 10.000 euros d'amende, pour les propos qu'il avait tenus sur l'Occupation allemande, qu'il avait qualifiée de « pas particulièrement inhumaine ». Sa déclaration était parue en janvier 2005 dans l'hebdomadaire d'extrême-droite « Rivarol ».

17eme chambre

N° d'affaire : 0501308489 Jugement du : 8 février 2008

n° : 1

Affaire jointe : 0502423029

## PROCÉDURE D'AUDIENCE

### AFFAIRE N° 0501308489

Par ordonnance rendue le 11 juillet 2006 par l'un des juges d'instruction de ce siège, Jean-Marie LE PEN, Marie-Luce WACQUEZ et Fabrice BOURBON ont été renvoyés devant ce tribunal sous la prévention :

#### Jean-Marie LE PEN :

- de s'être à Paris, en tout cas sur le territoire national, courant janvier 2005, en tout cas depuis temps non couvert par la prescription, à l'occasion d'une interview qu'il a accordée au journal "Rivarol" dans le n° 2698 du 7 janvier 2005 dudit journal, et au cours de laquelle il a tenu les propos suivants :

*'Je me souviens que dans le Nord, un lieutenant allemand, fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant ainsi la mort de ses jeunes soldats, voulait fusiller tout le village : il avait d'ailleurs déjà tué plusieurs civils. Et c'est la Gestapo de Lille, avertie par la SNCF, qui arriva aussitôt à deux voitures pour arrêter le massacre',*

fendu complice du délit d'apologie des crimes de guerre reproché à Marie-Luce WACQUEZ,

faits prévus et réprimés par les articles 23, 24 alinéa 3 (ancien décompte des alinéas), 24 alinéas 5, 10, 1 (nouveau décompte des alinéas qui se fait en comptabilisant chaque phrase qu'elle se termine ou non par un point ou un point virgule ou une virgule ou qu'elle commence par une numérotation et tient compte du décompte des alinéas tel que prévu par la circulaire du 20 octobre 2000), 42 de la loi du 29 juillet 881 et prévus par les articles 121-6 et 121-7 du Code pénal en ce qui concerne la complicité ;

#### Marie-Luce WACQUEZ :

- d'avoir à Paris, en tout cas sur le territoire national, courant janvier 2005, en tout cas depuis temps non couvert par la prescription, en qualité de directeur de publication du journal "Rivarol", et à raison de la diffusion dans le n° 2698 du 7 janvier 2005 d'une interview de Jean-Marie LE PEN réalisée par Fabrice BOURBON, contenant les propos ci-dessus reproduits, fait l'apologie des crimes de guerre,



faits prévus et réprimés par les articles 23, 24 alinéa 3 (ancien décompte des alinéas), 24 alinéas 5, 10, 11 (nouveau décompte des alinéas qui se fait en comptabilisant chaque phrase qu'elle se termine ou non par un point ou un point virgule ou une virgule ou qu'elle commence par une numérotation et tient compte du décompte des alinéas tel que prévu par la circulaire du 20 octobre 2000), 42 de la loi du 29 juillet 1881,

**Fabrice BOURBON :**

- de s'être à Paris, en tout cas sur le territoire national, courant janvier 2005, en tout cas depuis temps non couvert par la prescription, en qualité de journaliste au journal "Rivarol", en procédant à une interview de Jean-Marie LE PEN, publiée dans le n° 2698 du 7 janvier 2005 dudit journal, et contenant les propos ci-dessus reproduits, rendu complice du délit d'apologie des crimes de guerre reproché à Marie-Luce WACQUEZ,

faits prévus et réprimés par les articles 23, 24 alinéa 3 (ancien décompte des alinéas), 24 alinéas 5, 10, 11 (nouveau décompte des alinéas qui se fait en comptabilisant chaque phrase qu'elle se termine ou non par un point ou un point virgule ou une virgule ou qu'elle commence par une numérotation et tient compte du décompte des alinéas tel que prévu par la circulaire du 20 octobre 2000), 42 de la loi du 29 juillet 1881 et prévus par les articles 121-6 et 121-7 du Code pénal en ce qui concerne la complicité.

**AFFAIRE N° 0502423029**

Par ordonnance rendue le 11 juillet 2006 par l'un des juges d'instruction de ce siège, à la suite de la plainte avec constitution de partie civile déposée le 24 janvier 2005 par l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France prise en la personne de son président Serge KLARSFELD, Jean-Marie LE PEN, Marie-Luce WACQUEZ et Fabrice BOURBON ont été renvoyés devant ce tribunal sous la prévention :

**Jean-Marie LE PEN :**

de s'être, à Paris, en tout cas sur le territoire national, courant janvier 2005, en tout cas depuis temps non couvert par la prescription, à l'occasion d'une interview qu'il a accordée au journal "Rivarol" publié dans le n°2698 du 7 janvier 2005 dudit journal, et au cours de laquelle il a tenu les propos suivants :

*En France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine, même s'il y eut des bavures, inévitables dans un pays de 550.000 kilomètres carrés (...)*

*(...) Il y a donc une insupportable chape de plomb qui pèse depuis des décennies sur tous ces sujets et qui, comme vous le dites, va en effet être réactivée cette année.*

*Mais le plus insupportable à mes yeux, c'est l'injustice de la justice.*

*(...) Ce n'est pas seulement de l'Union Européenne et du mondialisme que nous devons délivrer notre pays, c'est aussi des mensonges sur son histoire, mensonges protégés par des mesures d'exception.*

*D'où notre volonté constante d'abroger toutes les lois liberticides, Pleven, Gayssot, Lelouche, Perben ? Car un pays et un peuple ne peuvent rester ou devenir libres s'ils n'ont pas le droit à la vérité dans tous les domaines. Et cela quoi qu'il en coûte."*

A l'audience du 14 décembre 2007, les deux dossiers ont été examinés simultanément.

A l'appel des causes, le président a constaté la présence de Marie-Luce WACQUEZ et Fabrice BOURBON, assistés de leur conseil, Me Eric DELCROIX, et l'absence de Jean-Marie LE PEN, représenté par son avocat, Me Wallerand de SAINT-JUST, alors que ce prévenu avait en son temps sollicité le report de l'audience pour des motifs tenant au calendrier électoral...

Le président a alors procédé à l'appel des parties civiles dans le dossier concernant la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité et constaté la présence de Serge KLARSFELD représentant l'association des Fils et Filles des déportés Juifs de France, assistée par son conseil, la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Fédération Nationale des déportés et Internés Résistants et Patriotes étant représentées par leurs conseils...



Puis le président, après avoir procédé à l'interrogatoire d'identité des prévenus, a rappelé les préventions, faits et procédures dans chaque dossier et donné lecture des passages litigieux.

Il a alors été procédé à l'interrogatoire de Fabrice BOURBON, de Marie-Luce WACQUEZ, à l'audition du président de l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Serge KLARSFELD, du maire de la commune de VILLENEUVE D'ASCQ, Jean-Michel STIEVENARD, du président du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouloud AOUNIT, ainsi qu'à celle du témoin cité par cette commune, Yves LE MANER, professeur agrégé d'histoire et directeur du centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais.

Dans l'ordre prescrit par la loi, le tribunal a ensuite entendu les conseils des parties civiles, le président ayant constaté l'absence de Claude KARSENTI à ce stade de l'audience.

Me MAUDRET, pour l'association des Fils et Filles des déportés Juifs de France a sollicité la condamnation solidaire des prévenus à verser à l'association un euro à titre de dommages et intérêts et 4.000 euros en application de l'article 475-1 du code de procédure pénale, outre un "affichage" de la décision dans le Parisien, le Figaro, le Monde, la Croix, Ouest-France et Libération.

À l'issue des débats et conformément aux dispositions de l'article 462, alinéa 2, du code de procédure pénale, les parties ont été informées que le jugement serait prononcé le 8 février 2008.

#### MOTIFS

L'hebdomadaire RIVAROL a publié dans son numéro 2698 daté du 7 janvier 2005, en pages 6 et 7, une interview de Jean-Marie LE PEN sous le titre "Jean-Marie LE PEN : "Dire résolument non à la Constitution, à Chirac et à la Turquie !", les propos étant recueillis par Jérôme BOURBON.

Dans la dernière colonne, on pouvait lire sous l'inter-titre "L'INSUPPORTABLE CHAPE DE PLOMB", et en réponse à la question du journaliste de RIVAROL "Que pensez-vous des commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale avec la propagande qui va se déchaîner dès ce mois-ci et tout au long de l'année 2005 ?":

*"En France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine même s'il y eut des bavures, inévitables dans un pays de 550.000 kilomètres carrés.*

*Je me souviens que dans le Nord, un lieutenant allemand, fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant ainsi la mort de ses jeunes soldats, voulait fusiller tout le village ; il avait d'ailleurs déjà tué plusieurs civils. Et c'est la Gestapo de Lille, avertie par la SNCF, qui arriva aussitôt à deux voitures pour arrêter le massacre. On pourrait multiplier les anecdotes de ce type. Sur le drame d'Oradour-sur-Glane il y aurait ainsi beaucoup à dire.*

*D'ailleurs, si les Allemands avaient multiplié les exécutions massives dans tous les coins comme l'affirme la vulgate, il n'y aurait pas eu besoin de camps de concentration pour les déportés politiques. Ah bien sûr, si l'on était pris avec une arme à feu cinq minutes après que quatre soldats de la Wehrmacht eurent été fusillés, on passait rapidement à la casserole mais notez que les Allemands agissaient de la même manière vis à vis de leurs soldats ayant fauté. Il y a donc une insupportable chape de plomb qui pèse depuis des décennies sur tous ces sujets et qui, comme vous le dites, va en effet être réactivée toute cette année.*

*Mais le plus insupportable à mes yeux, c'est l'injustice de la justice. Lorsque des magistrats, au mépris de ce qui est leur obligation morale et fonctionnelle, bafouent le principe d'équité et accordent le bénéfice de la bonne foi à des gens qui à l'évidence ne le sont pas, comme encore récemment les journalistes du Monde sur la torture qui aurait été pratiquée par le lieutenant Le Pen en Algérie comme le prouverait un poignard des Hitlerjugend à mon nom méticuleusement conservé par un Algérien pendant quarante ans et que ce dernier a brandi à l'audience (qui peut sérieusement croire à cette fable ?), c'est proprement révoltant.*

*Ce n'est pas seulement de l'Union européenne et du mondialisme que nous devons délivrer notre pays, c'est aussi des mensonges sur son histoire, mensonges protégés par des mesures d'exception.*

*D'où notre volonté constante d'abroger toutes les lois liberticides, Pleven, Gayssot, Lellouche, Perben II. Car un pays et un peuple ne peuvent rester ou redevenir libres s'ils n'ont pas droit à la vérité dans tous les domaines. Et cela quoi qu'il en coûte."*



Le 14 janvier 2005, le procureur de la République près ce tribunal requérait l'ouverture d'une enquête préliminaire des chefs d'apologie des crimes de guerre et contestation de crimes contre l'humanité.

Le 24 janvier 2005, l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France, prise en la personne de son président Serge KLARSFELD, se constituait partie civile devant le doyen des juges d'instruction de ce siège du chef de contestation de crimes contre l'humanité ...

#### **SUR CE :**

Attendu qu'en raison de la connexité des deux procédures dont s'agit, les propos poursuivis relevant de la même publication et les prévenus étant identiques pour chacune d'entre elles, il est de l'intérêt d'une bonne administration de la justice d'en ordonner la jonction conformément aux dispositions de l'article 387 du code de procédure pénale ;

#### **Sur l'action publique :**

#### **Sur le délit d'apologie des crimes de guerre :**

Attendu que sont poursuivis à ce titre, aux termes de l'ordonnance de renvoi, les propos suivants de l'interview :

*"Je me souviens que dans le Nord, un lieutenant allemand, fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant ainsi la mort de ses jeunes soldats, voulait fusiller tout le village ; il avait d'ailleurs déjà tué plusieurs civils. Et c'est la Gestapo de Lille, avertie par la SNCF, qui arriva aussitôt à deux voitures pour arrêter le massacre."*

Attendu que l'apologie des crimes de guerre telle qu'incriminée par l'article 24 alinéa 5 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse suppose que son auteur décrive, présente ou commente l'un ou plusieurs d'entre eux de manière à conduire le spectateur ou lecteur à porter sur ces faits, un jugement moral favorable ;

Attendu que Jean-Marie LE PEN n'a pas contesté lors de son interrogatoire par le juge d'instruction la teneur des propos, ni avoir fait ici référence au massacre qui s'est produit à ASCQ durant la seconde guerre mondiale, au début d'avril 1944 ; qu'il soulignait néanmoins qu'il n'avait à aucun moment voulu en faire l'apologie ;

Attendu que dans une lettre adressée le 3 février 2005 au procureur de la République près ce tribunal, le maire de Villeneuve d'Ascq faisait valoir :

*"Ce paragraphe ne peut que faire allusion au massacre perpétré à Ascq, commune du Nord limitrophe de Lille, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 1944. 86 civils (hommes et enfants âgés de 15 à 75 ans) ont été fusillés en représailles du sabotage du train où se trouvaient non pas des "permissionnaires" mais les forces de la 12<sup>ème</sup> SS Panzerdivision Hitlerjugend sur le départ pour le front normand. Aucun de ces jeunes Waffen SS ne fut tué ni blessé dans cet attentat. Cet assassinat fut commis par le commandant de cette division, le lieutenant HAUCK, et ses troupes qui sont allés jusqu'à chercher les futures victimes dans leur lit. Alors que trente autres personnes étaient alignées pour être exécutées, le lieutenant FRICKE, de la Feldgendarmerie de Lille, et non la Gestapo, intima l'ordre d'arrêter. L'administration militaire allemande avait été appelée aussi bien par un employé de la SNCF que par des soldats du Kommando 908 de la Wehrmacht stationnés à Ascq. Ces actes inhumains firent l'objet d'un procès devant le Tribunal militaire de Metz qui, en août 1949, condamna entre autres le lieutenant HAUCK à la peine de mort en application notamment de l'ordonnance du 28 août 1944 relative aux crimes de guerre."*

Attendu qu'il résulte de ce rappel historique dont aucun élément n'a été contesté en défense et qui se trouve confirmé par différents documents versés aux débats, en particulier les ouvrages du Dr Jean-Marie MOCQ, membre de la Commission Historique du Nord, "ASCQ 1<sup>er</sup> Avril 1944 / La longue marche du souvenir" et "La 12 SS Panzer-Division / Massacre / ASCQ / Cité Martyre", ainsi que par le témoignage à l'audience d'Yves LE MANER professeur agrégé d'histoire et directeur du centre d'histoire et de mémoire du Nord Pas de Calais, que contrairement aux propos tenus par Jean-Marie LE PEN, aucun militaire allemand n'avait été tué ni même blessé cette nuit là, et que la Gestapo n'était pas à l'origine du sauvetage de civils sur le point d'être fusillés ;



Attendu que Jean-Marie LE PEN, qui, dans le paragraphe qui précède, pose en postulat que "En France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine même s'il y eut des bavures", va pour illustrer son raisonnement, se référer aux événements qui ont eu lieu à ASCQ, en falsifiant l'histoire : que certes, il ne conteste pas l'assassinat de civils français par le lieutenant allemand ("il avait d'ailleurs déjà tué plusieurs civils"), mais il présente d'abord sous un jour plus compréhensible la motivation de ce militaire qu'il dépeint comme "fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant ainsi la mort de ses jeunes soldats", alors que les soldats en question n'étaient pas en permission mais se rendaient au front sur les lignes de l'Atlantique, et que surtout et ainsi qu'il l'a été précédemment relevé, aucun d'entre eux n'a été tué ou même blessé en la circonstance ; que Jean-Marie MOCQ (in "La 12 SS Panzer-Division / Massacre / ASCQ / Cité Martyre" op. cit., page 52) précise même au sujet des dégâts occasionnés : "Tous les témoins sont unanimes. Il n'y eut aucun coup de feu contre le train." ; que le prévenu va ensuite, là-encore au mépris de la vérité historique, gratifier la Gestapo, acronyme de *Geheime Staatspolizei*, généralement traduit par "police d'Etat secrète", d'une action protectrice de la population française, à l'opposé des préoccupations de cette police politique du régime nazi, déclarée criminelle au titre des articles 6 et 9 du statut du Tribunal militaire international de Nüremberg résultant de l'accord de Londres du 8 août 1945 signé par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'URSS ;

Que le prévenu qui n'était nullement interrogé sur le massacre d'ASCQ et qui a reconnu qu'il ne répondait à aucune question précise sur l'occupation allemande, réécrit l'histoire, se gardant bien d'évoquer les pires exactions commises par la Gestapo à l'encontre des juifs français, des résistants et des otages civils mais tentant au contraire de minimiser les crimes de celle-ci ; qu'il ne saurait s'étonner des "reproches" relatifs à de tels propos 60 ans après, et feindre l'ignorance puisqu'il évoque de lui-même cet événement historique dramatique avec détails, confirmant ainsi combien il est féru d'histoire spécialement de cette période ;

Attendu que le prévenu, qui est un homme politique habitué à s'exprimer en public et à communiquer avec les médias, a procédé ainsi sciemment à une véritable falsification des événements qui se sont produits à ASCQ durant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 1944 ; qu'il donne de la Gestapo une image positive, l'érigeant en autorité protectrice de la population française, occultant les crimes dont elle s'est rendue coupable, et laissant par ailleurs entendre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé ("On pourrait multiplier les anecdotes de ce type") ; que des propos de cette nature tendent à faire l'éloge de l'organisation en question et donc des membres la composant, c'est à dire de criminels, puisqu'ils ne peuvent s'appliquer à l'action positive consistant à arrêter un massacre, dans laquelle la Gestapo n'est nullement intervenue ; qu'ils sont incontestablement de nature à inciter le lecteur, qui n'a pas nécessairement les mêmes connaissances historiques que le prévenu, à porter un jugement de valeur favorable sur ceux-ci, susceptible de rejaillir sur l'appréciation de leurs crimes, constituant ainsi un essai de justification au moins partielle de ces derniers ;

Qu'en corrigeant dans un sens favorable, grâce à une falsification historique délibérée, l'image de la Gestapo, Jean-Marie LE PEN tend bien nécessairement par un tel discours à faire l'apologie de ses crimes ;

Attendu que le délit d'apologie des crimes de guerre tel que spécifié par l'article 24 alinéa 5 de la loi du 29 juillet 1881, est donc caractérisé en l'espèce, l'intention coupable se déduisant du caractère volontaire des agissements incriminés ;

Attendu qu'à l'égal de tout autre propos dirigé contre les valeurs qui sous-tendent la Convention européenne des droits de l'homme, l'apologie d'une organisation criminelle telle que la Gestapo ne saurait bénéficier de la protection de l'article 10 de ladite convention, l'article 24 alinéa 5 précité entrant dans les exceptions prévues à l'alinéa 2 de l'article 10 et n'étant pas contraire au principe de la liberté d'expression posé par l'alinéa 1<sup>er</sup> dudit article ;



Attendu en revanche que le prévenu ne saurait être considéré comme se livrant à l'apologie de l'extermination des habitants D'ASCQ ; que par la falsification délibérée de l'histoire à laquelle il se livre, il tend certes à minimiser les faits ou à les excuser mais non pas à les légitimer ou les justifier, parlant bien par ailleurs de "massacre" ;

*Sur le délit de contestation de crimes contre l'humanité :*

Attendu que sont poursuivis à ce titre les propos suivants :

*"En France du moins, l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine même s'il y eut des bavures, inévitables dans un pays de 550.000 kilomètres carrés..  
[...]*

*Il y a donc une insupportable chape de plomb qui pèse depuis des décennies sur tous ces sujets et qui, comme vous le dites, va en effet être réactivée toute cette année. Mais le plus insupportable à mes yeux, c'est l'injustice de la justice.*

[...]

*Ce n'est pas seulement de l'Union européenne et du mondialisme que nous devons délivrer notre pays, c'est aussi des mensonges sur son histoire, mensonges protégés par des mesures d'exception.*

*D'où notre volonté constante d'abroger toutes les lois liberticides, Pleven, Gayssot, Lellouche, Perben II. Car un pays et un peuple ne peuvent rester ou redevenir libres s'ils n'ont pas droit à la vérité dans tous les domaines. Et cela quoi qu'il en coûte."*

Attendu que l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 incrimine la contestation d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale ;

Attendu que l'article 6 précité définit les crimes contre l'humanité de la manière suivante :

*"c) Les crimes contre l'Humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime."* ;

Attendu que l'article 9 du statut prévoit que :

*"Lors d'un procès intenté contre tout membre d'un groupe ou d'une organisation quelconques, le Tribunal pourra déclarer (à l'occasion de tout acte dont cet individu pourrait être reconnu coupable) que le groupe, ou l'organisation à laquelle il appartenait était une organisation criminelle" ;*

Attendu que lors du procès qui s'est tenu devant le Tribunal militaire international de Nuremberg, le corps des chefs du parti nazi, les SS et la Gestapo ont été déclarés organisation criminelle au sens de l'article 9 du statut ;

Qu'il s'ensuit que tout crime défini par l'article 6 c) commis par les SS et la Gestapo constitue un crime contre l'humanité ;

Attendu que dans le premier passage, Jean-Marie LE PEN évoque "l'occupation allemande" sans plus de précision et sans se limiter à l'occupation militaire, contrairement à ce qu'il a pu soutenir a posteriori devant le juge d'instruction à



l'occasion de son interrogatoire de première comparution du 18 octobre 2005 ; qu'il considère que celle-ci "*n'a pas été particulièrement inhumaine*" ; qu'il fournit immédiatement après, à l'appui de sa thèse, l'exemple d'une action censée aller dans ce sens et qui serait à mettre à l'actif de la Gestapo et non pas de militaires allemands, ce qui démontre qu'il ne fait pas seulement référence à l'occupation militaire allemande :

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité entre dans les prévisions de l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881, alors même qu'elle est présentée sous une forme déguisée, ou dubitative ou par voie d'insinuation ; que tel est bien le cas en l'espèce, puisque le prévenu laisse entendre que les exactions dont se sont rendus coupables une telle organisation déclarée criminelle par le Tribunal militaire international de Nüremberg, ne seraient pas aussi inhumaines, en raison d'actions soit-disant salvatrices dont il la gratifie au mépris de la réalité historique, ainsi que le tribunal l'a précédemment relevé ; que ce faisant, il occulte ou à tout le moins tente d'instiller un doute sur ce qui a pu être commis par les nazis sur le territoire français comme la déportation des juifs ou les persécutions contre les résistants et qui constituent autant de crimes contre l'humanité au sens de l'article 6 c) précité ;

Qu'il n'est pas sans intérêt de noter que le terme *inhumain* employé par le prévenu pour évoquer l'occupation nazie renvoie directement à la qualification de crime contre l'humanité, puisqu'il s'agit d'un élément de qualification de ce crime au sens de l'article 6 du statut précité ; qu'il s'ensuit que lorsque Jean-Marie LE PEN conteste le caractère "*inhumain*" des actes commis par les nazis, il conteste leur qualification de crimes contre l'humanité ;

Que le terme de "*bavures*" qui suit, tend à renforcer le caractère négationniste du propos en ce qu'il vise à minimiser les exactions commises, qui seraient des actes de personnes isolées, agissant sans ordre préalable et sans la moindre programmation, et donc seraient dépourvues de l'*organisation* telle que le prévoit l'article 9 du statut du Tribunal militaire international de Nüremberg ;

Attendu que les expressions utilisées par le prévenu dans les deux autres passages, dans lesquels il évoque "*l'insupportable chape de plomb qui pèse depuis des décennies sur tous ces sujets*", ou encore les "*mensonges sur son histoire [dont] nous devons délivrer notre pays*", par leur généralité, et en raison des autres considérations développées dans l'intervalle, ne peuvent se rattacher avec suffisamment de certitude au propos initial et constituer dès lors le délit incriminé ;

Qu'il en est de même des deux derniers paragraphes qui suivent l'évocation d'une affaire judiciaire relative à la torture en Algérie, étant observé que le prévenu demeure par ailleurs libre de s'exprimer en faveur de l'abrogation de telle ou telle loi ;

#### *Sur la responsabilité des prévenus :*

Attendu que Jean-Marie LE PEN soutient que les propos poursuivis qu'il reconnaît avoir tenus, l'ont été, alors que l'interview du journaliste était achevée et qu'il s'agissait d'une discussion à bâtons rompus ; qu'en conséquence, il ne peut, selon lui, être considéré comme le complice de l'auteur principal des délits d'apologie des crimes de guerre et de contestation de crimes contre l'humanité, à savoir le directeur de publication ;

Attendu que les déclarations de Fabrice BOURBON qui a recueilli les propos, ont varié sur ce point ; que durant l'enquête, il a indiqué qu'il était explicite qu'il s'agissait d'une interview destinée à être publiée dans le numéro de rentrée de RIVAROL, et que la publication était "*la reproduction totalement fidèle des propos de Jean-Marie LE PEN*"; que lors de son interrogatoire par le juge d'instruction, le 18 novembre 2005, il a déclaré que les propos incriminés avaient bien été tenus dans le cadre de l'entretien, qu'il pouvait y avoir une ambiguïté mais que son magnétophone tournait toujours et que les intéressés n'avaient pas changé de place ; qu'il précisait par ailleurs que si Jean-Marie LE PEN avait demandé à relire son interview de 2002, tel n'avait pas été le cas en 2003 et 2004 ;



Attendu qu'à l'occasion de la confrontation qui s'est déroulée près de six mois après, toujours dans le cadre de l'information, Fabrice BOURBON arguant de sa qualité de "jeune journaliste", devait déclarer avoir manqué d'expérience et qu'avec le recul il pensait, contrairement à ses déclarations précédentes, que les propos ne se situaient pas tout à fait dans l'interview, mais dans le cadre d'une discussion à bâtons rompus, précisant : "Le président Le PEN sait mieux que moi ce qui était dans l'interview" ;

Mais attendu que lors de son audition par le tribunal, le journaliste a précisé qu'ils étaient restés assis lors de cette dernière question, que l'enregistrement se poursuivait mais qu'il était fort possible que le président du Front National n'en ait pas eu conscience ; que sur interrogation, il ajoutait que ce dernier ne lui avait pas dit que ces propos étaient hors interview, mais qu'il y avait eu un changement de ton ;

Attendu qu'Alain VIZIER, directeur de la communication du président du Front National, a déclaré au juge d'instruction que les interviews de Jean-Marie LE PEN se déroulaient en sa présence et que les propos tenus quand ce dernier a raccompagné le journaliste étaient hors interview, ce témoin ne se souvenant plus si des questions avaient été posées sur les commémorations de la fin de la guerre ;

Attendu que lors de la publication de l'entretien par l'hebdomadaire RIVAROL dans son édition du 7 janvier 2005, Jean-Marie LE PEN s'est abstenu de tout démenti sur ce point ;

Attendu que dans le FIGARO du 14 janvier 2005, en écho à un article paru la veille ("Un nouveau dérapage de Jean Marie Le Pen"), ce dernier déclarait : "ce n'est pas moi qui ai créé l'événement, ce sont ceux qui sont allés dénicher ces dix lignes et qui en parlent", l'article poursuivant : "interrogé hier par le Figaro, Jean-Marie Le Pen a nié toute intention délibérée, en faisant remarquer que les propos représentaient "dix lignes dans une interview de deux pages dans un journal tout de même assez peu diffusé";

Attendu que dans Le MONDE daté du 20 janvier 2005, le prévenu en réponse à un article de ce journal intitulé "Pour M. Le Pen, "l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine"", faisait publier une lettre dans laquelle il précisait notamment : "Tout d'abord, j'ai répondu aux questions d'un journaliste et la réponse que vous citez figure parmi une dizaine d'autres relatives aux sujets les plus divers" ;

Attendu que par lettre envoyée le 26 janvier 2005 au procureur de la République près ce tribunal, et régulièrement versée aux débats, l'intéressé a communiqué une mise au point adressée à l'ensemble des médias qui le mettaient en cause à la suite de cette publication, sans aucune allusion au fait que telle ou telle question ne lui aurait pas été posée et que les propos incriminés auraient été tenus hors interview, et ce alors qu'il avait été informé qu'une enquête était en cours au sujet de l'article dès le 17 janvier 2005 et que son conseil avait fait savoir le 19 janvier suivant que Jean-Marie LE PEN ne souhaitait pas être entendu par un service de police mais par un magistrat du siège ;

Attendu qu'il résulte enfin de l'audition d'un journaliste de RTL, Jean-Michel APATHIE qui a interrogé le 13 janvier 2005 le président du FN, que celui-ci n'avait pas évoqué alors les conditions de l'interview avec Fabrice BOURBON ;

Que dès lors, compte tenu des déclarations du journaliste de RIVAROL, de l'absence de démenti immédiat sur la teneur des propos par Jean-Marie LE PEN, homme politique pourtant rompu à la pratique des médias depuis tant d'années, et de ses dénégations tardives, il y a lieu de considérer que l'élément de publicité au sens de l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est suffisamment établi le concernant ; qu'il convient en conséquence de le retenir en qualité de complice des deux délits poursuivis pour avoir aidé en proférant de tels propos à leur commission, l'intention coupable se déduisant du caractère volontaire des agissements incriminés ;

Attendu que Marie-Luce WACQUEZ, directeur de publication et Fabrice BOURBON, journaliste, estiment quant à eux, qu'ils n'ont fait que rapporter les propos tenus par Jean-Marie LE PEN dans un souci d'information des lecteurs et qu'ils étaient dépourvus d'intention délictuelle au sens de l'article 212-3 alinéa 1 du code pénal ;



Attendu qu'il ne saurait être dénié à un journal la liberté de publier les opinions les plus provocantes voire dangereuses, pour peu que celles-ci relèvent d'un sujet d'intérêt général et que ledit journal ait fait preuve par ailleurs d'une certaine prudence ou distance dans la présentation de celles-ci ;

Attendu que s'agissant du journaliste qui en l'espèce procédait à une interview et n'a pas dès lors à justifier d'une enquête sérieuse, son rôle se limitant à poser à son interlocuteur des questions, il y a lieu d'examiner l'actualité et l'intérêt du sujet traité ; que le tribunal observe que les propos incriminés interviennent en fin d'entretien ; que si la question posée se rattache à l'année 2005 qui commençait alors, en raison de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, l'expression de "*propagande qui va se déchaîner*" utilisée par Fabrice BOURBON n'apparaît pas neutre et contient une certaine provocation ; que de même, Jean-Marie LE PEN, quand il emploie dans sa réponse, l'expression d "*insupportable chape de plomb*", semble clairement se faire l'écho d'un propos du journaliste ("*...et qui, comme vous le dites, va en effet être réactivée toute cette année*") ;

Que dès lors, en faisant le choix de poser une question ainsi présentée et orientée, certes pendant l'entretien mais alors, ainsi qu'il l'a reconnu à l'audience, qu'il y avait eu "*un changement de ton*", le journaliste a permis à Jean-Marie LE PEN de développer une nouvelle fois un discours répréhensible, sans faire preuve de la moindre distance ou réserve vis à vis de celui-ci ;

Qu'il y a lieu dès lors de le déclarer complice des délits d'apologie de crimes de guerre et de contestation de crime contre l'humanité ;

Attendu que de même, en raison du défaut de distance et de prudence du journal dans la présentation des propos incriminés, Marie-Luce WACQUEZ doit être retenue dans les liens de la prévention en sa qualité de directeur de la publication ; qu'elle a d'ailleurs avoué, s'agissant du massacre d'ASCQ "*avoir fait preuve de légèreté*", n'ayant aucune connaissance d'un tel événement historique et qu'elle "*avait fait toute confiance à monsieur Le Pen le sachant féru d'histoire et doté d'une bonne mémoire*"; que de même a-t-elle reconnu à l'audience que la publication avait été un peu précipitée, que l'interview n'avait pas été relue comme à l'habitude et qu'il y avait peut-être eu un manque de recul ;

Que sa responsabilité pénale doit en conséquence être retenue pour avoir publié ces propos ;

#### *Sur les peines:*

Attendu que les propos poursuivis constitutifs de deux délits, dans la mesure où ils émanent d'un homme politique susceptible d'avoir une influence sur l'opinion, causent un trouble particulier à l'ordre public ; qu'il y a lieu en conséquence d'infliger à Jean-Marie LE PEN une peine d'emprisonnement d'une durée de trois mois assortie d'un sursis -dès lors que son casier ne présente pas de condamnation au cours des cinq années précédant les faits pour un crime ou délit de droit commun aux peines prévues par les articles 132-30, 132-31 et 132-33 du code pénal-, ainsi qu'une amende de 10.000 euros ;

Attendu qu'il convient de condamner Fabrice BOURBON à une amende de 2.000 euros ;

Attendu que Marie-Luce WACQUEZ, en sa qualité de directeur de la publication, sera condamnée à une amende de 5.000 euros ;

Qu'il y a lieu en outre d'ordonner, à titre de peine complémentaire des condamnations au titre de la contestation de crimes contre l'humanité, la publication d'un communiqué informant le public de la présente décision dans les journaux LE FIGARO, LE MONDE, LIBERATION et RIVAROL, et ce par application des dispositions des articles 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 et 131-35 du code pénal ;



*Sur l'action civile :*

*Sur la recevabilité de la constitution de parties civiles des associations Défense des citoyens et Promotion sécurité nationale (APSN):*

Attendu que selon l'article 48-2 de la loi du 29 juillet 1881,

*" Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur de la Résistance ou des déportés peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi et en ce qui concerne l'infraction prévue par l'article 24 bis" ; ...*

*Sur la recevabilité de l'association des Fils et Filles de déportés Juifs de France:*

Attendu que l'association des Fils et Filles de déportés Juifs de France, prise en la personne de son président Serge KLARSFELD, a déposé plainte avec constitution de partie civile contre Jean-Marie LE PEN, le 24 janvier 2005 du chef de contestation de crimes contre l'humanité ;

Attendu que les statuts de cette association, en particulier leur article 2, établissent que celle-ci remplit les conditions exigées par l'article 48-2 de la loi du 29 juillet 1881, tant par son ancienneté que par son objet associatif ; qu'en conséquence, il y a lieu de la déclarer recevable en sa constitution de partie civile ;

#### PAR CES MOTIFS

**DÉCLARE** Jean-Marie LE PEN et Fabrice BOURBON coupables en qualité de complices de contestation de crimes contre l'Humanité et d'apologie des crimes de guerre et Marie-Luce WACQUEZ dite Camille GALIC coupable en qualité d'auteur de ces deux délits ;

**CONDAMNE** Jean-Marie LE PEN à la peine d'emprisonnement de **3 mois** ;

Vu les articles 132-29 à 132-34 du Code pénal :

**DIT** qu'il sera sursis totalement à l'exécution de cette peine dans les conditions prévues par ces articles ;

L'avertissement prévu par l'article 132-29 du code pénal n'a pu être donné à l'intéressé absent au prononcé ;

**LE CONDAMNE** à une amende délictuelle de **DIX MILLE EUROS (10.000 euros)** ;

L'avertissement relatif aux dispositions de l'article 707-2 du code de procédure pénale n'a pu être donné à l'intéressé absent au prononcé.

**ORDONNE** à l'égard de Jean-Marie LE PEN, Fabrice BOURBON et Marie-Luce WACQUEZ dite Camille GALIC la publication du jugement dans les journaux LE MONDE, LE FIGARO et LIBÉRATION, dans la limite de 5.000 euros par insertion, et aux frais des condamnés, du communiqué suivant :

*"Par jugement du 8 février 2008, la 17ème Chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de PARIS (Chambre de la Presse) a condamné Jean-Marie LE PEN et Fabrice BOURBON en qualité de complices de contestation de crimes contre l'Humanité et d'apologie des crimes de guerre et Marie-Luce WACQUEZ dite Camille GALIC en qualité d'auteur de ces deux délits, à la suite de la publication d'une interview de Jean-Marie LE PEN dans le n° 2698 daté du 7 janvier 2005 du journal RIVAROL." ;*

**ORDONNE** la publication de ce même communiqué dans le journal RIVAROL ;



**DIT** que cette publication qui devra paraître en dehors de toute publicité, sera effectuée en caractères gras, noirs sur fond blanc, de 3 millimètres de hauteur, dans un encadré, sous le titre, lui-même en caractères gras de 5 mm de hauteur : "CONDAMNATION JUDICIAIRE" :

**REÇOIT** les constitutions de parties civiles de l'association des Fils et Filles de déportés Juifs de France, de l'association Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), de la Ligue pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) et de la Fédération Nationale de Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP) :

**CONDAMNE** solidairement Jean-Marie LE PEN, Fabrice BOURBON et Marie-Luce WACQUEZ dite Camille GALIC à payer à l'association des Fils et Filles de déportés Juifs de France UN EURO (1 €) à titre de dommages et intérêts et la somme de TROIS MILLE EUROS (3.000 €) sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale :

Nous avons réussi à faire condamner Jean-Marie Le Pen. Quand notre avocat, Mr Olivier Maudret, a déposé notre plainte pour contestation de crimes contre l'humanité peu croyaient en la solidité du motif que nous invoquions. Jean-Marie Le Pen a été condamné de ce chef ainsi que de celui d'apologie des crimes de guerre invoqué par le Parquet. Nous avons considéré que le tribunal pouvait constater la contestation des crimes contre l'humanité, même si nous ne présentions point de témoins. Les seuls témoins que nous avons présentés ont été : « Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France » et « Le Mémorial de la Déportation des Résistants », soit 150 000 crimes contre l'humanité commis par les occupants allemands. Moi-même, en tant que Président des Fils et Filles des Déportés Juifs de France ai expliqué clairement notre position qui a été approuvée par le verdict. Jean-Marie Le Pen n'a fait appel qu'en dernière minute de ce jugement excellemment motivé et rédigé. S.K.

---

Le 26 janvier au Conseil général de Compiègne a eu lieu la solennelle présentation du récent ouvrage « Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu, un camp d'internement allemand dans l'Oise » de Beate Husser, historienne allemande.

Ce fut pour moi l'occasion de présenter la mémoire du camp juif de Royallien à l'aide des trois ouvrages dont j'ai pris l'initiative dans la collection « Témoignages » de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah :

- le premier ouvrage en deux tomes a été le journal inédit de Benjamin Schtzman, publié ensuite par les éditions Fayard,
- le second ouvrage a été la réédition du premier ouvrage paru sur les camps en France fin 1944 : « Compiègne ou le camp de la mort lente » de Jean-Jacques Bernard, fils de Tristan Bernard,
- le troisième ouvrage a été le recueil de tous les manuscrits ou textes ou études historiques consacrés au camp juif de Compiègne, avec en annexe les listes des convois 1 et 2 partis de Compiègne.

Rappelons que notre association a apposé pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire du départ du 1<sup>er</sup> convoi, le 27 mars 2002, une stèle à l'extrémité du quai de la gare de Compiègne d'où sont partis ces trains. Ce 60<sup>ème</sup> anniversaire a été l'occasion de deux cérémonies, dont l'une dirigée par notre regretté Albert Hochbaum, et où furent lus tous les noms des déportés de ces deux convois. Les FFDJF ont présenté à la Gare de Compiègne une grande exposition sur les premiers convois et sur le convoi de Marseillais, le n°52.

---

L'AMEDJ du 12<sup>ème</sup> arrondissement a dévoilé le 15 décembre, deux plaques à l'Ecole Maternelle 15 rue Elisa Lemonnier et à l'Ecole Maternelle 4 rue Bignon.

Le projet du Mémorial du Camp des Milles avance vers sa réalisation et notre exposition sur les 11400 enfants fera partie de façon permanente du cœur du dispositif. Elle sera même peut-être intégrée dans le bâtiment principal, la Tuilerie.



# SKANDALE

in Deutschland nach 1945

## Die Klarsfeld-Ohrfeige



Alle Welt soll wissen,  
daß sie Kurt Georg Kiesinger  
für einen Nazi hält

### Die Frau, die den Kanzler schlug

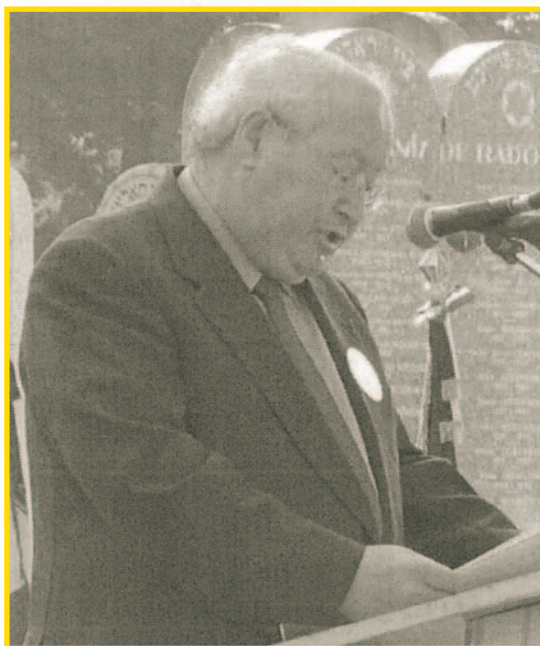


Erschrocken  
Bundesrat  
nachdem  
Klarsfeld  
das linke  
Ohrfeige  
alle Un-  
gessen  
Beifall  
versag  
übergi

→ A Bonn, dans le Musée de l'Histoire allemande, qui est le musée le plus visité en Allemagne, une vitrine est consacrée en permanence à la gifle de Béate au chancelier Kiesinger. Mais une exposition temporaire présentée pendant plus de trois mois et intitulée "Skandale in Deutschland nach 1945" propose les 12 plus grands scandales de la période 1945-2007, chacun d'entre eux étant exposé en détails. La gifle est l'un de ces 12 scandales et ce qui est extraordinaire c'est que son titre est "Die Klarsfeld-Ohrfeige" au lieu d'être "Die Kiesinger-Ohrfeige" ! Comme si la renommée avait eu à choisir... Le nom du giflé risquait de faire oublier le nom de la gifleuse, tandis que le nom de la gifleuse implique celui du giflé et prend le pas sur lui.



## Au cimetière de Bagneux devant le monument des Anciens Combattants Volontaires Juifs



C'est toujours pour moi un honneur que de participer à cette solennelle manifestation du souvenir organisé par l'Unions des Engagés Volontaires anciens combattants juifs leurs enfants et amis 39-45 . Votre association est proche de la nôtre et a toujours défendu l'action de défense de la mémoire. Nombreux sont les membres des Fils et Filles qui sont aussi membres de votre Union, puisque hélas, de nombreux anciens combattants juifs ont été déportés. Ce destin a été celui de mon père qui a fait partie de l'un des trois régiments de Marche de Volontaires Étrangers composés de plus de 2/3 de juifs et formés et entraînés au camp militaire de Barcarès dans les Pyrénées Orientales. Ils étaient environ 10 000 au total, mal équipés ils partirent au front de la gare de Rivesaltes, cette gare d'où certains d'entre eux repartirent deux ans plus tard avec leurs familles vers Drancy et vers Auschwitz, livrés par l'antifrance de Vichy, alors qu'ils avaient vaillamment combattu pour la France deux ans plus tôt. Le 21<sup>ème</sup> RMVE, ferme, devant la ruée Allemande dans les Ardennes puis sur la Meuse. Le 23<sup>ème</sup> RMVE, contre les panzers de Rommel en Picardie se sont battus comme des lions. Le 22<sup>ème</sup> RMVE s'est battu depuis le 24 mai sur la Somme et a reconquis la position de Villers Carbonel, a réussi à la conserver pendant plus de 8 jours. Le neveu de mon père Willy Goldstein fut tué a ses côtés et décoré à titre posthume de la Légion d'Honneur.

Le 6 juin 1940, les survivants ont été obligés de se rendre, le régiment a été cité a l'ordre de l'Armée.

Ces faits d'armes ont été accomplis par des hommes qui savaient pour qui et pour quoi ils se battaient pour leurs familles, pour leur liberté, pour la France et contre qui et contre quoi ils se battaient, l'Allemagne hitlérienne et la haine du juif. En s'engageant en masse, les juifs étrangers ont accompli un premier acte de résistance sur lequel on n'a pas assez insisté. Si les juifs avaient été les moutons dont on a trop longtemps parlé, ils auraient évité de se battre. En septembre 1939, ce fut le contraire, ils ont fait la queue pour pouvoir se battre et quand le moment est venu d'affronter l'ennemi en mai 1940, tous, malgré la débâcle ont montré leur courage et leur acharnement au point de susciter l'admiration pour la rage des unités allemandes qui les ont combattus. C'est oublier aussi qu'au mont Valérien haut lieu du martyrologue de la résistance française, sur 1007 fusillés, 174 étaient juifs. L'honneur de parler ici, se mêle à une profonde émotion et ma reconnaissance est grande à l'égard de ceux qui ont édifié ce noble monument à la mémoire de nos pères qui pour nous défendre ont pris les armes et quand j'entends chanter «la MARSEILLAISE», un frisson me parcourt à ce passage, "entendez vous dans nos campagnes mugir ces féroces soldats, qui viennent jusque dans nos bras, égorger nos fils et nos compagnes". Pour nos pères juifs, ce fut malheureusement le cas : les allemands allèrent effectivement mettre à mort leurs épouses et leurs enfants par une paradoxale ironie du sort alors que les nazis tuaient les enfants en bas âge des combattant juifs, ceux d'entre eux qui étaient prisonniers de guerre furent épargnés parce que l'Allemagne a respecté les dispositions de la convention de Genève de 1939, envers les militaires juifs des pays occidentaux en guerre, avec elle, une partie de ceux qui s'évadèrent de leurs stalags ou qui, rapatriés en France, furent arrêtés par la police de Vichy et expédiés à Auschwitz, quand à ceux qui revinrent en 1945, ils ne retrouvèrent pas leurs familles victimes des rafles à répétition.

Ce sont toux ces épisodes de la guerre et de la Shoah qui tournent dans nos têtes devant ce monument avec aussi la sensation du temps qui passe : 67 ans depuis la bataille de France et une crainte pour l'avenir de notre mémoire : jusqu'à quand se réunira -t-on devant ce monument ? Ce sera à la France officielle et à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et aux institutions juives de prendre le relais. En attendant, il a été bon et juste que les compagnons de ceux qui sont tombés au combat ou en déportation aient élevé ce monument et que les fils et filles de ceux qui ont combattu honorent la mémoire de leurs pères et continuent à le faire jusqu'à leur dernier souffle.

S.K.



## ADDITIF N°8

L'additif n°8 au « Mémorial des Enfants Juifs déportés de France » est paru depuis trois mois. Nous comptons sur vous pour que chacun d'entre vous se procure cet ouvrage. L'œuvre de mémoire ne s'est pas arrêtée avec le monumental Mémorial des Enfants ; elle s'est prolongée avec 8 additifs que peu d'adhérents se procurent et dont l'importance est pourtant capitale.

Sans la continuité de cette œuvre il n'y aurait pas de proposition pour que les mémoires des 11.400 enfants juifs déportés de France entrent dans les mémoires de millions d'élèves du primaire. Pour vous en convaincre voyez ces quelques pages extraites de l'additif n°8



La **famille GROSBARD** vivait  
16 rue de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.  
Le père, Ela est parti par le convoi 1 ;  
la mère Pessa et les aînés, **Frymeta**, 17 ans  
et **Chaïm**, 13 ans, par le **convoi n°15**  
du 5 août 1942 et le plus jeune, **Simon**, 5 ans  
par le **convoi n°22** du 21 août 1942.



**A**lbertine TCHELEBI n'a pas encore de photo ; elle allait avoir 6 ans ; elle était née dans le 14<sup>e</sup> arrondissement à Paris et vivait 25 rue de la Pochette à Bobigny. Elle y a été arrêtée avec sa mère, Ita en janvier 1943 et elles seront déportées le 9 février 1943 par le **convoi n° 46**.

Elle survit aujourd'hui grâce aux renseignements contenus dans notre « Mémorial des Enfants » et qui ont alerté Philippe Lamy, instituteur à l'Ecole Marie Curie à Bobigny. Ses classe de cycle 3J et 3G ont mené une enquête très minutieuse décrite par les élèves dans l'opuscule intitulé « Albertine Tchelebi, petite fille juive de Bobigny - 1937-1943 » :

Dans notre classe il y a quelques mois lors de notre réunion quotidienne, Vanessa nous a présenté l'histoire d'Anne Franck. Il y a eu des questions posées. Le lendemain, le maître nous a apporté le « Mémorial des enfants juifs déportés » de Serge Klarsfeld. Dans le Mémorial, nous avons trouvé Albertine Tchelebi, une petite fille qui a habité Bobigny. Nous savions par le Mémorial, qu'elle avait été déportée par le convoi 46, du 9 février 1943. Le maître nous a proposé de retracer son histoire. Il y a eu 8 volontaires au début, puis ensuite un 9<sup>e</sup>me. Ces volontaires étaient les « historiens ».

Un mercredi, nous sommes allés à la Mairie de Bobigny travailler sur les archives municipales. Nous avons trouvé des plans de Bobigny de 1935, la rue de la pochette où habitait la famille d'Albertine... A l'époque, il y avait des jardins et des potagers à Bobigny. Ensuite nous sommes allés photographier la maison d'Albertine, rue de la pochette, puis l'après-midi nous avons

pris le métro pour aller au Mémorial de la Shoah. Nous avons consulté les archives. Nous avons ramené des documents et nous avons commencé à travailler dessus.

Nous avons cherché d'autres documents. Nous avons écrit en Pologne, à Gora-Kalwaria où est née la maman d'Albertine, à Auschwitz, à Paris aux archives de la police... Nous avons lu des livres et vu des films. Nous avons aussi retrouvé un survivant du convoi 46. Il s'appelle Monsieur Mliczak et il a 98 ans. Nous l'avons interviewé chez lui. Nous avons trouvé des photos d'autres enfants partis par le convoi 46. Nous avons même demandé qu'il y ait une rue « Albertine Tchelebi » à Bobigny... Tout ce travail nous a servi à faire cette brochure et même une exposition.

Nous sommes fiers de notre travail parce que nous avons rendu hommage à Albertine Tchelebi et raconté cette terrible histoire. (Classe de cycles 3 J) Dans notre classe, nous avons fabriqué une bande son pour raconter l'histoire d'Albertine Tchelebi. Nous avons été sur Audacity. C'est un programme qui permet de créer et d'enregistrer de la musique.

Par exemple, nous sommes allés sur Sound Effet pour trouver la voix d'Hitler et ensuite on l'a enregistré et on l'a mélangée avec d'autres sons. (Clarisse et Melissa classe de cycle 3 G)

Quel bel exemple d'éducation civique que celui des élèves de l'Ecole Marie Curie de Bobigny et de leur instituteur. Dans cette commune, la municipalité elle-même est exemplaire dans le domaine de la mémoire.



**L'HISTOIRE DES 11 000 ENFANTS JUIFS DÉPORTÉS DE FRANCE :**

**leurs noms  
leurs visages  
leurs adresses  
leurs convois...**



**Enfant juif anonyme**  
Peint à Drancy par Aizik Feder le 26 décembre 1942  
Feder (1887-1943) a été déporté (convoi n° 48)





**Gina GOLDSZTEJN** était née à Paris dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Elle vivait 30 rue du Château d'Eau dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement. Son père, Rachmil, a été déporté par le convoi n°2 ; sa mère, Genia, par le convoi n° 13 après la rafle du Vel d'Hiv. Gina qui venait d'avoir 6 ans est partie par le **convoi n° 31**, un peu plus tard que les autres enfants raflés du Vel d'Hiv, le 11 septembre 1942.



## CLAIMS

Beate et moi sommes allés le 15 février à Bonn, où nous avons eu une séance de travail avec les responsables du département du Ministère des Finances en relations étroites avec la Claims. De cet entretien découle pour nous la constatation réaliste que si ce ministère acceptait de faire une exception pour les requérants français ayant perçu quelque indemnité que ce soit de la part des Allemands, c'est tout leur système d'indemnisation bilatéral qui sauterait.

En conséquence d'innombrables demandes leur parviendraient de toutes parts. Le ministère refuse d'être confronté à pareille situation, d'autant que l'Allemagne accorde actuellement la priorité à l'indemnisation de ceux qui ne l'ont pas encore été et, en particulier, des Juifs de l'est européen et que les demandes d'Israël pour leurs ressortissants originaires de l'est européen se font très pressantes et vont probablement déboucher sur une négociation financière.

Ce ministère admet que tout le système comporte de graves injustices et d'abord celle de n'avoir indemnisé que les Juifs de l'ouest, en raison de la guerre froide et de la volonté à l'époque de ne pas renforcer financièrement le bloc de l'est. Celle aussi de réclamer 18 mois cachés dans des conditions inhumaines alors que plus de 400.000 Juifs de la Grande Hongrie ont été liquidés, mais en moins de 6 mois, ce qui exclut les survivants et les ayants-droit de l'indemnisation de la Claims.

Nos interlocuteurs ont promis d'étudier toute possibilité juridique de contourner l'obstacle qui empêche d'indemniser un orphelin ayant perçu une indemnisation insignifiante à la suite de l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960. Ayant fait observer que la République Fédérale avait alors émis des « réserves » officielles sur l'interprétation de cet accord, nos interlocuteurs m'ont demandé de les leur communiquer. Je les ai obtenues du Quai d'Orsay et les leur ai transmis ; mais pour les avoir étudiées, je doute qu'elles soient d'un grand secours. La situation est la suivante en ce qui concerne les indemnisations qui fonctionnent :

1. Il y a depuis les années 60 ceux qui perçoivent une pension allemande pour raisons de santé et qui étaient orphelins et qui étaient considérés comme apatrides au moment des événements.
2. Il y a les orphelins de père ou de mère ou des deux parents qui depuis 2000 ont touché un capital ou perçoivent une rente de la part de la France
3. Il y a ceux qui de quelque nationalité que ce soit et orphelins ou non, perçoivent une pension de la France parce qu'ils sont assimilés aux internés politiques pour avoir été « internés » dans une Maison d'enfants de l'UGIF pendant plus de 3 mois.

Voici le système d'indemnisation mis en œuvre par la France à la suite de l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960

En outre, le 15 juillet 1960 est signé l'**accord franco allemand** dans le cadre des réparations dues après la deuxième guerre mondiale. Cet accord, de même nature que ceux qu'a conclu la RFA avec 18 autres pays, a eu pour objet d'indemniser les ressortissants nationaux de chacun des pays signataires, victimes des mesures de persécutions national-socialistes. La France a perçu à ce titre une somme forfaitaire de **quatre cents millions de Deutsche Mark**, en règlement définitif des indemnités dues. Elle a eu, comme les autres pays signataires, la charge de la répartir entre les ayants droit ou, à défaut, entre leurs ayants cause.



## II - 2- 1 L'indemnisation prévue par l'accord franco allemand du 15 juillet 1960.

Comme prévu par le traité de transition, la république fédérale d'Allemagne s'est engagée, à l'égard des pays concernés, à **indemniser leurs ressortissants nationaux** qui, "à cause de leur hostilité politique au national-socialisme ou en raison de leur race, de leur religion ou de leurs conceptions spirituelles avaient souffert des mesures tyranniques du national-socialisme et subi, du fait de ces mesures, des atteintes à l'intégrité de leur personne". Si les ayants droit étaient décédés des suites de ces mesures, leurs ayants cause étaient susceptibles de bénéficier de l'indemnisation.

L'indemnisation au titre de l'accord franco allemand a fait l'objet d'un décret du 29 août 1961 appelant les ressortissants français victimes directes ou indirectes de la déportation ou de l'internement à formuler leur demande sous un **délai de 6 mois à compter du 30 août 1961**, en vue de bénéficier de leur part d'indemnisation.

Ont été également considérés comme ressortissants français pour l'obtention de cette indemnisation les ayants cause (veuves, veufs, orphelins, ascendants ou autres héritiers par ordre successoral) de **nationalité française au 15 juillet 1960** des personnes décédées au cours ou des suites de leur déportation dans les camps de concentration ou de leur internement, qui étaient français ou qui avaient présenté une demande de naturalisation française à la date de leur déportation ou de leur internement ou encore les personnes qui avaient acquis la nationalité française entre leur libération et le 15 juillet 1960.

Les déportés résistants ou politiques survivants ont perçu une indemnité d'un montant de 5.130 F (valeur 1962), les internés résistants ou politiques de 1.710 F.

Les conjoints survivants ou les orphelins ont perçu une indemnité de 5.985 F au titre d'un ayant droit **déporté**, fusillé ou massacré et (ou) de 2.565 F au titre d'un ayant droit **interné** décédé (à l'exception des fusillés ou des massacrés). L'indemnité due à une victime indirecte était fonction du nombre de personnes disparues ou décédées dont elle était l'ayant cause. Un plafond maximum (20 520 F, valeur 1962) a néanmoins été fixé à hauteur de douze fois l'indemnisation perçue par un interné.

Ainsi l'accord franco-allemand a permis aux déportés français survivants et aux orphelins français de parents français déportés de bénéficier d'une somme modeste par rapport à ce qu'ils auraient perçu si la France avait accepté que les Allemands n'indemnisent, comme ils en avaient l'intention, que les ayants-droit ou ayants-cause de personnes déportées en tant que juives. La France a obtenu qu'au lieu de « Juifs » soit inscrit dans l'accord « victimes du nazisme » et elle a obtenu la maîtrise de la répartition qui a été faite entre ayants-droit et ayants-cause de déportés « raciaux » et de déportés politiques. Normalement les orphelins français de parents étrangers déportés n'ont rien perçu dans le cadre de cet accord.

En 2000 nous avons obtenu que les orphelins de quelque nationalité que ce soit, âgés de moins de 21 ans lors de l'arrestation de leur père, mère ou des deux parents de quelque nationalité que ce soit, perçoivent une rente ou un capital équivalent à 5 années de rente.

Depuis 2007 l'Allemagne donne la possibilité à la Claims d'indemniser par une rente ceux qui n'ont rien perçu dans le cadre de l'accord franco-allemand de 1960 ou de quelque autre accord d'indemnisation allemand. Cette mesure permet aux orphelins français de parents étrangers qu'ils aient été déportés ou non de percevoir la pension de la Claims. Ce qui leur donne la possibilité de cumuler la rente française de 2000 avec la rente de la Claims de 2007.



Cette rente de la Claims s'applique aussi aux enfants qui n'ont pas perdu leurs parents et qui peuvent prouver qu'ils ont vécu 18 mois dans des conditions inhumaines.

N'oublions pas aussi qu'un certain nombre d'enfants étrangers pendant la guerre et considérés comme apatrides ont perçu de l'Allemagne un capital et/ou une pension pour raisons de santé. Ils ont pu cumuler ces indemnisations avec la rente française aux orphelins.

Aujourd'hui les enfants de la Shoah ayant vécu en France peuvent toucher au moins une pension, celle de la Claims (s'ils établissent qu'ils ont vécu 18 mois dans des conditions inhumaines) et parfois la cumulent avec la pension d'interné politique (UGIF). Quant aux orphelins de la Shoah qui, eux, perçoivent tous la rente française des orphelins (ou qui ont préféré le capital), certains d'entre eux, en fonction de leur nationalité d'époque, la cumulent avec une pension allemande perçue depuis les années 60 et certains avec également la pension d'interné politique (UGIF).

Notre action s'exerce en faveur de ceux qui n'ont que la rente d'orphelins –laquelle n'est pas encore indexée, ce sur quoi nous allons également nous concentrer- et qui ont besoin de la Claims pour vivre dignement.

Nous allons revenir à Bonn pour savoir s'il existe une issue pour cette catégorie qui n'a pas le privilège de cumuler parce qu'elle a reçu une petite indemnisation allemande en 1960.

Pour ceux qui souhaiteraient essayer une autre voie que la notre une petite annonce qui vient d'être publiée les attirera peut-être. A tout hasard n'étant absolument pas proche de ce collectif nous l'indiquons à nos lecteurs en ayant le souci d'une bonne information.

Le 13 septembre 2007  
a été constitué l'association C.R.A.C.C soit :

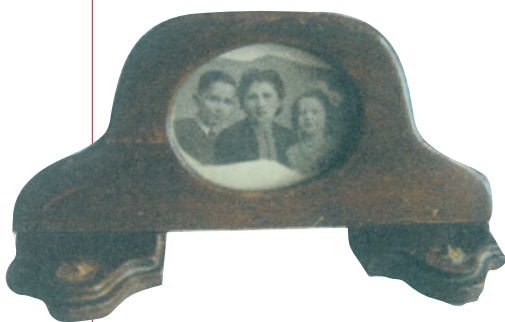
**"Collectif des Requêtes Auprès de la Claims Conférence"**

Le but de l'association est de regrouper les personnes qui se sont vues refuser, ajourner, ou priver de toute réponse, leur demande à bénéficier de l'Article 2, accordant aux "persécutés de l'Ouest" (enfants cachés ou autres) une rente mensuelle.

Ces refus et ajournements étant variés, présentant des inégalités de considérations pour des situations identiques, les membres fondateurs ont pensé qu'il s'agissait d'injustices qu'il convenait de faire réparer.

Toute personne qui se trouve dans ces situations peut s'adresser à l'association, déposer ou envoyer son dossier.

C.R.A.C.C. : 9 rue du Sentier 75002 Paris  
Tél. : 01 44 82 59 22 • Email : apeloig.marcel@neuf.fr ou ida.apeloig@neuf.fr



Cadre photographique  
envoyé par Rubin  
Blucwern à sa famille.  
Sur la photographie :  
Germaine Blucwern,  
sa femme et leurs deux  
enfants Simon et Renée.  
Beaune-la-Rolande,  
1941-1942. Prêt de  
la famille Blucwern.

**DERNIERS  
SOUVENIRS**

*Magnifique et bouleversante  
exposition prolongée en avril.  
A ne pas manquer !*

**OBJETS DES CAMPS  
DE PITHIVIERS ET  
BEAUNE-LA-ROLANDE  
1941-1942**

**Mémorial  
de la SHOAH**  
Musée,  
Centre  
de documentation  
juive  
contemporaine



# MÉMORIAL DE LA DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE

TOMES 3 > Rafles de Zone libre : été 1942

SERGE KLARSFELD



Hilda Marcsóhn

Reg. Pref de Marseille



Ernst Karmiel

Reg. Pref de Limoges



Brigitte Joseph

Reg. Pref de Toulouse



Eugen Reichman

Reg. Pref de Clermont



Sarah Fogel

Reg. Pref de Montpellier



Suzanne-Françoise

Reg. Pref de Nice

Grace aux  
"Amitiés Chrétiennes"  
aucun enfant n'a été déporté  
de la Région Préfectorale  
de Lyon en août 1942

## CONVOIS

N° 17 > 10/08/42	N° 30 > 09/09/42
N° 18 > 12/08/42	N° 31 > 11/09/42
N° 19 > 14/08/42	N° 32 > 14/09/42
N° 26 > 31/08/42	N° 33 > 16/09/42
N° 27 > 02/09/42	
N° 28 > 04/09/42	
N° 29 > 07/09/42	

ÉDITÉ ET PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION

**FFDJF**

"LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE"

32 rue La Boétie 75008 Paris

2008